

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. JEAN BURTON, président  
   M. ALAIN DUHAMEL, commissaire  
   Mme IRÈNE CNQ-MARS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE LEADERSHIP DE MONTRÉAL,  
LA MÉTROPOLE**

**« LE CADRE FINANCIER »**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 3

---

Séance tenue le 4 juin, 13 h 45  
Centre Mont-Royal – salle Mansfield  
2200, rue Mansfield

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 4 JUIN 2013

#### **PRÉSENTATION :**

**Mme Louise Roy**, présidente de l'OCPM et animatrice des forums ..... 1

#### **CONFÉRENCIÈRE:**

**Mme Peggy Bachman**, directrice générale, Union des municipalités du Québec ..... 4

« La fiscalité municipale : le cadre financier du PDM - enjeux fiscaux et financiers »

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Pierre Brisset ..... 21

Mme Florence Paulhiac ..... 25

M. Claude Beaulac ..... 35

M. Gérard Beaudet ..... 42

M. Ron Rayside ..... 44

#### **PRÉSENTATION DES PANÉLISTES**

**Mme Danielle Ripeau**, Conseillère stratégique, planification et recherche,

CRÉ de Montréal ..... 46

**M. Jean-Philippe Meloche**, Professeur adjoint, Institut d'urbanisme,

Faculté de l'aménagement, Université de Montréal ..... 54

**M. Pierre J. Hamel**, Centre Urbanisation Culture Société, INRS ..... 65

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Gérard Beaudet ..... 73

M. Pierre Brisset ..... 88

#### **AJOURNEMENT**

**PRÉSENTATION DE Mme LOUISE ROY**  
**PRÉSIDENTE DE L'OCPM ET ANIMATRICE DES FORUMS**

5 **Mme LOUISE ROY :**

10 Bonjour à tous, bienvenue à cette seconde partie du forum sur le renforcement du leadership de Montréal, notre métropole. Cet après-midi, nous aborderons ensemble la vaste question du cadre financier requis pour la mise en œuvre du Plan de développement de Montréal présenté par la Ville.

15 Mon nom est Louise Roy, je suis présidente de l'Office de consultation publique. Et pour ceux qui n'étaient pas là ce matin, permettez-moi de vous présenter rapidement mes collègues, membres de la commission.

20 Jean Burton qui est assis au centre. Il est commissaire à l'Office depuis de nombreuses années et possède une grande expérience dans le domaine de l'environnement et du développement durable, et c'est lui qui va assurer la présidence de la commission.

25 Irène Cinq-Mars, qui vient de l'École d'architecture de paysage de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, où elle était professeure titulaire. Elle a assumé des fonctions de vice-rectrice aux études de l'Université de Montréal et de doyenne de la Faculté de l'aménagement.

30 Alain Duhamel qui a fait une longue carrière comme journaliste, domaine dans lequel il est toujours actif. Il est détenteur d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Je voudrais aussi vous présenter les collègues de la Ville de Montréal qui sont ici pour répondre aux questions sur le cadre financier. Alors, ils sont assis à la table juste ici, en diagonale. Il y a monsieur Sylvain Ducas, qui est directeur de la Direction de l'urbanisme et du

développement économique; monsieur Sylvain Gouin, qui est directeur planification stratégique financière, et monsieur Gildas GBaguidi, qui est Chef de division planification financière à la Ville de Montréal. Alors, ils pourront répondre à vos questions et même entrer en dialogue aussi avec les panélistes un petit peu plus tard.

Pour ceux qui ne sont pas familiers avec les consultations de l'Office, vous le savez... vous ne le savez pas, je vous le dis rapidement, notre processus se déroule en deux temps : une première phase destinée à l'information du public et une seconde à l'audition des opinions.

Nous en sommes cet après-midi à la troisième session de la phase « information ». La Ville a présenté hier soir son projet de Plan de développement de Montréal, et nous avons abordé ce matin le thème général du leadership de Montréal comme métropole, plus particulièrement sur les conditions permettant à Montréal d'affirmer et de renforcer son leadership.

Pour ceux et celles qui souhaiteraient voir la présentation que la Ville a faite hier de son Plan de développement, vous pouvez aller sur le site Internet de l'Office, tout est webdiffusé. Alors, ça l'était hier soir et ça l'est aujourd'hui aussi, et donc, vous pourrez revivre la présentation de la Ville de Montréal sur le site Internet.

Alors donc, on poursuit cet après-midi en abordant la question du cadre financier, c'est-à-dire la question des moyens à mettre en place pour assurer la réalisation de nos ambitions d'avenir, et plus particulièrement celle identifiée au Plan.

La mise en œuvre du Plan de développement nécessitera des investissements municipaux considérables dans les infrastructures, y compris celles qui sont liées au transport en commun, dans les équipements collectifs et dans l'aménagement du domaine public. Ces investissements se réaliseront en bonne partie dans le cadre des programmes triennaux d'investissement, mais ils mettront en contribution les budgets d'opération.

À terme, tous ces investissements auront des effets positifs sur l'économie montréalaise, et donc sur les finances publiques de notre ville. Mais il n'en demeure pas moins que d'ici là, il faut dégager des ressources nécessaires pour réaliser les projets et les programmes présentés. C'est ce dont il s'agit dans le cadre financier.

Alors, le Plan évoque diverses pistes à cet égard et parle de contributions qui sont requises de la part de différentes parties concernées. Évidemment, les contribuables montréalais à même, principalement, l'impôt foncier, les gouvernements du Québec et du Canada par le biais de programmes de subventions et de transferts, dont on évoque le rehaussement possible. Le gouvernement du Québec, encore, par le biais de nouveaux outils fiscaux qui permettraient la réalisation d'éléments particuliers du Plan. Les promoteurs immobiliers, enfin, avec qui on souhaite établir des ententes particulières soutenant le développement immobilier.

Bref, la table est mise pour réfléchir ensemble au moyen de financer le Plan de développement et à travers cette question, voir si la fiscalité montréalaise telle qu'elle est conçue donne les outils qu'il faut pour faire face aux défis du 21<sup>e</sup> siècle. C'est ce à quoi notre conférencière et nos panélistes de cet après-midi nous convient.

Dans quelques minutes, nous allons entendre, comme conférencière, madame Peggy Bachman, elle est juste ici à côté de moi. Madame Bachman est directrice générale de l'Union des municipalités du Québec. Elle nous présentera les priorités énoncées par le Livre blanc sur la réforme municipale rendu public récemment par l'UMQ. Tout en tenant compte du Plan de développement de Montréal, elle insistera sur les propositions concrètes qui visent une réforme fiscale et financière en vue d'adapter les moyens dont disposent les municipalités québécoises à leurs responsabilités.

Par la suite, notre panel permettra de poursuivre la réflexion sur une stratégie de financement du PDM autour de trois questions : peut-on parler d'un sous-financement sur le territoire de Montréal des diverses missions assumées par l'État québécois, comme par exemple l'éducation, la culture ou encore la santé?

95 Montréal utilise-t-elle bien sa fiscalité? Sera-t-elle notamment en mesure de financer le PDM à partir des outils fiscaux dont elle dispose et des sources de financement actuelles en provenance de Québec et d'Ottawa?

100 Peut-on envisager de nouvelles sources de revenus, par exemple de nouveaux outils fiscaux, mais aussi de nouveaux programmes de subvention ou de transfert ou, à tout le moins, une augmentation des sommes disponibles à même les programmes actuels?

105 Il faut se rappeler que parmi les priorités énoncées par le Plan, la réfection des infrastructures municipales et celle du réseau de transport en commun occupent une place importante.

110 Permettez-moi de vous présenter, donc, les membres de notre panel. Madame Danielle Ripeau, conseillère stratégique, planification et recherche à la Conférence régionale des élus de Montréal; monsieur Jean-Philippe Meloche, à l'extrême gauche de la table, professeur adjoint à l'Institut d'urbanisme, Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal; et monsieur Pierre J. Hamel du Centre urbanisation culture et société de l'INRS.

115 Alors voilà. Pour ceux qui voudraient se brancher sur Internet, je vous en parlerai un petit peu plus tard. J'en ai déjà parlé ce matin, on a plusieurs outils à mettre à votre disposition.

120 Alors, si vous voulez bien, on va entendre maintenant madame Bachman, notre conférencière invitée.

**Mme PEGGY BACHMAN :**

125 Alors, merci, et bonjour à tous! Alors, c'est un grand plaisir pour moi aujourd'hui d'avoir cette tribune, et pour l'Union des municipalités, d'avoir cette tribune de participation citoyenne pour venir présenter les fruits de la réflexion qu'on a menée dans le cadre du Livre blanc sur l'avenir des municipalités.

125 Alors, comme on m'a demandé aujourd'hui de traiter vraiment spécifiquement de la question des finances et de la fiscalité, je vais vraiment me concentrer là-dessus. Mais avant de venir vraiment dans le vif du sujet, je voulais vous présenter un petit peu l'ensemble de la démarche pour vraiment bien comprendre d'où viennent ces propositions. Je pense que c'est très important, surtout dans une démarche de participation citoyenne.

130 Alors, tout d'abord, pourquoi le UMQ a lancé ce projet de Livre blanc sur l'avenir des municipalités? Il y avait vraiment deux éléments, comme vous pouvez le voir sur la diapositive; il y avait évidemment le contexte de confiance ébranlée dans le milieu municipal. Je pense que ça serait de se mettre la tête dans le sable pour dire que le contexte n'était pas là. Alors, il y avait vraiment une volonté, de la part de l'Union, de renouveler cette confiance-là, de proposer une  
135 nouvelle vision des municipalités pour l'avenir. Donc, de sortir un petit peu la tête de l'eau et d'essayer de voir vers l'avant. Donc, il y a vraiment cette volonté très importante.

140 Il y avait également un constat qu'on faisait depuis déjà assez longtemps et qu'on souhaitait réaffirmer, on souhaitait aller plus loin. C'est le constat de l'évolution des responsabilités des municipalités en général, et Montréal, évidemment, en particulier.

145 Alors, les municipalités à l'origine, c'était vraiment des responsabilités, ce qu'on appelle, nous, liées au bâtiment, liées à la propriété, donc... bon, l'eau potable, on a vécu un événement récemment, mais ça fait partie des fonctions de base, mais s'ajoutent maintenant toutes les questions environnementales. Évidemment, le déneigement, l'entretien de la voirie, et cetera, donc ça, c'est vraiment des fonctions traditionnelles des municipalités.

150 Et depuis quelques décennies, bien, ces fonctions se sont beaucoup élargies. Je prends l'exemple, le loisir, il y a toujours eu des services de loisir dans les municipalités, mais qui souvent se résumaient à l'entretien d'un petit parc de quartier qui était destiné aux familles. Maintenant, il y a une gamme extrêmement étendue de loisirs. On parle des camps de jour, on parle d'adapter des services aux personnes âgées, et cetera. Donc, il y a un éventail de responsabilités qui a beaucoup évolué – je vais vous en reparler – et, maintenant, qui s'étend au

155 domaine social, particulièrement à Montréal, social, parfois même de santé – quand on parle de transport actif, et cetera, on parle de santé des citoyens. Donc, un domaine extrêmement varié.

160 Nous, on souhaitait à partir de ce constat, de vraiment asseoir cette vision pour l'avenir, et se questionner : est-ce que cette tendance, est-ce qu'on la souhaite ou est-ce qu'on l'a subit? Alors, c'est un petit peu ça, le questionnement, pourquoi on a fait ce Livre blanc. Et comme vous voyez dans la démarche, on a mobilisé un ensemble très, très vaste d'acteurs. Évidemment, on a consulté des élus municipaux, dont ceux de la ville de Montréal. On a consulté aussi différents groupes d'expert ou groupes qui gravitent autour du milieu municipal, des groupes socioéconomiques. Et surtout, on a consulté les citoyens.

165 Alors, on l'a fait via, d'abord, un sommet qu'on a tenu en mars 2011, avec l'aide de l'Institut du Nouveau-Monde, où on a fait appel à un groupe de citoyens qui a travaillé pendant plusieurs journées sur les questions municipales. Et, par la suite, on a fait aussi un sondage auprès de 4 200 citoyens. Alors, 4 200 citoyens, c'est un très gros échantillon en termes de sondage, et il est très gros parce qu'on voulait une représentativité de toutes les régions du Québec.

175 L'UMQ, j'aurais peut-être dû commencer par là, on représente les municipalités à travers l'ensemble du Québec. On représente 300 municipalités de toutes tailles dans toutes les régions. Alors, c'était important, pour nous, d'avoir les visions de ces différents groupes. Et évidemment, on avait aussi les résultats pour Montréal.

180 Alors, ceci étant dit, la démarche, à quoi ça nous a menés? Je passe vite sur les résultats. On présente donc des défis, des valeurs. Donc là, c'est vraiment un peu l'état des lieux des municipalités. D'ailleurs, si vous voulez avoir plus de détails sur tout ce que je présente, sur le Livre blanc, tout est sur notre site Internet, absolument tout. Les résultats du sondage, le Livre blanc lui-même, un sommaire exécutif. Alors, tous les documents qui ont trait à ça, vous les retrouverez sur notre site.

185 Alors, le diagnostic sur lequel on est parti, c'est vraiment un diagnostic qu'il faut  
absolument changer la vision, le statut des municipalités. Alors, et je vous dirai que ça s'applique  
particulièrement à Montréal. Moi, je trouve que Montréal est un bon exemple, justement, de  
toutes ces conclusions. C'est que les municipalités ont un statut de créatures du gouvernement  
du Québec, en fait de la province. C'est inscrit dans la Constitution. Donc, c'est un statut qui date  
du 19e siècle. Et ce qu'on propose, c'est que vraiment ça migre vers un statut beaucoup plus de  
190 gouvernement local, d'institution politique qui correspond véritablement à son rôle au 21e siècle.  
Alors, ça n'implique pas de changer la Constitution, vous allez voir, ce n'est pas ça qu'on  
propose, mais on veut faire évoluer l'encadrement.

195 Alors, on a identifié des défis; des défis qui gravitent autour du milieu municipal, qui sont,  
vous le voyez, des défis qu'on entend pour l'ensemble de la société. Et les finances, la fiscalité  
de la Ville de Montréal devra répondre pour remplir les responsabilités de l'ensemble de ces  
défis. Donc, je passe très vite : le numérique, l'énergie, le climat, les changements climatiques,  
changements démographiques, globalisation de l'économie, ça, ce sont tous des défis de société  
qui ont un impact direct dans les municipalités, dans les villes.

200 Et je pointe particulièrement, les changements démographiques ont un impact majeur  
sur les municipalités, que ce soit en termes de services, adaptation des services aux personnes  
âgées, ce n'est pas quelque chose... on ne parle pas de l'avenir, là; on parle du présent. Il y a un  
réseau qui s'est développé, c'est *Municipalités amie des aînés*. Il y a déjà de l'adaptation qui est  
205 demandée, et également des défis financiers, comme les déficits des régimes de retraite  
directement liés aux changements démographiques, au vieillissement de la population – je vais  
en reparler tantôt.

210 Alors, on propose dans le Livre blanc, et je trouvais ça important de vous la présenter,  
une vision pour l'avenir des municipalités. Et cette vision, c'est vraiment une vision qui s'appuie  
sur les citoyens, qui s'appuie sur l'engagement d'hommes et de femmes, alors, qu'ils soient élus  
ou simples citoyens, mais simples citoyens aussi qui s'impliquent, qui participent.

215 Alors, c'est pour ça que la participation citoyenne, c'est une valeur fondamentale qu'on a  
identifiée dans le cadre du Livre blanc, et qui devra guider les administrations municipales pour  
l'avenir, et qui participent. Donc, pourquoi? Parce que les municipalités, c'est véritablement un  
gouvernement de première ligne. C'est là que les citoyens s'y réfèrent pour tous leurs problèmes,  
tout leur questionnement. Même les problèmes de santé et d'éducation. Très souvent, le citoyen,  
le réflexe qu'il a, c'est d'appeler son administration municipale, son élu local avant d'appeler un  
220 service à Québec. Alors, ça, on le constate beaucoup sur le terrain et c'est vraiment cette  
philosophie qu'on souhaite revendiquer et mettre de l'avant, donc comme gouvernement de  
première ligne, puis vous allez voir que l'aspect financier et fiscal devra répondre à cette vision-  
là.

225 Alors, avec un accent aussi sur le rôle en matière de qualité de vie. Puis ça, j'ai vu que  
dans le Plan de développement de Montréal, ça ressort énormément, l'aspect de rôle de la  
municipalité, de la Ville dans la qualité de vie des citoyens.

230 Là, je passe vite sur les valeurs et les principes. Vous voyez que la participation  
citoyenne, c'est une des valeurs de base du Livre blanc.

235 Alors, les deux priorités : donc, une fois qu'on a fait ce constat dans le Livre blanc, et on  
propose deux priorités au gouvernement du Québec. Donc ça, c'est vraiment des propositions  
qui s'adressent au gouvernement du Québec. On a aussi, dans le Livre blanc, sept engagements  
qui s'adressent directement au milieu municipal. Pour la question de la fiscalité, c'est vraiment  
des priorités déposées au gouvernement du Québec. Vous voyez, c'est : adapter la fiscalité aux  
responsabilités.

240 L'autre priorité qu'on a déposée, je ne vous en parlerai pas en détail aujourd'hui, mais je  
vous invite vraiment à aller regarder sur notre site, c'est la question de rapprocher la décision du  
citoyen. Et comment? Pour ça, on propose un outil qui s'appelle *Une Charte des municipalités*.  
Alors, qui est en fait un projet de loi, un projet de loi qui s'appliquerait au milieu municipal et qui  
tenterait de rapprocher la décision du citoyen, plutôt que d'avoir des décisions qui sont toujours,

245 qui viennent plus du gouvernement du Québec, plutôt que des citoyens. Donc, essayer de renverser un petit peu cette tendance.

250 Alors, ça m'amène à la fiscalité. Donc, la réforme fiscale et financière qu'on propose, elle s'appuie sur des raisons fondamentales qu'on a relevées en termes de défis, de constats. Tout d'abord, la structure fiscale des municipalités au Québec, de toutes les municipalités, est très faiblement diversifiée.

255 Donc, vous l'avez vu dans le document du Plan de développement, les outils qui sont proposés pour le cadre financier, ça se résume à la taxe foncière, à des transferts gouvernementaux dans le cadre de programmes d'infrastructures puis à quelques contributions de promoteurs, mais ça fait pas mal le tour des outils dont dispose une ville aujourd'hui pour faire face à l'ensemble de ses responsabilités. Donc, ça, c'est sûr que pour nous, c'est un objectif d'avoir une meilleure diversification qui corresponde aux diverses responsabilités.

260 Ensuite, l'érosion du principe d'équité fiscale. Ça, ce qu'on constate c'est que l'impôt foncier qui devait servir, donc au service à la propriété, qui est très bien conçu pour ça, puisqu'il dépend de la valeur d'une propriété, est beaucoup moins bien conçu en termes d'équité quand il s'agit de financer le service à la personne comme le logement social, la lutte à l'itinérance, et cetera. Pourquoi? Parce que l'impôt foncier – et ça, c'est démontré, ça, ce n'est pas une idéologie, c'est démontré par des chiffres, par des études de Statistique Canada, donc c'est vraiment un neutre – ce qui est démontré c'est que l'impôt foncier a un caractère régressif par rapport aux revenus de la personne. Je m'explique : c'est sûr, quand vous achetez une nouvelle propriété, généralement le prix de la propriété est à peu près en lien avec ce que vous êtes capable de payer avec votre revenu. Par contre, 10 ans plus tard, 20 ans plus tard, la valeur de votre propriété, très souvent, n'a plus de lien avec votre revenu.

270 Donc, quand on compare, quand on regarde dans l'ensemble des municipalités, qu'on fait des analyses statistiques, ce qu'on voit, c'est que le revenu des personnes versus la valeur de leur propriété, et surtout l'impôt foncier qu'ils payent – ça, ce n'est pas juste dépendant de la valeur –, il n'y a plus de lien.

275 Le lien qu'on constate, au contraire, il est régressif, c'est-à-dire qu'il est inversement proportionnel au revenu. Ça veut dire que plus vous avez un revenu élevé, plus la proportion de votre revenu que vous consacrez à l'impôt foncier est faible.

280 Alors, ça, ça pose quand même un problème d'équité. Et comme je vous dis, tant que c'est pour des services à la propriété, je pense, qu'il y a un consensus pour dire que c'est normal que la taxe foncière serve à ça. Ça a un lien avec la valeur. Mais quand ça commence à servir des services à la personne, on a un sérieux problème d'équité et c'est ça qu'on essaye de... de faire des propositions pour renverser un petit peu ça.

285 Service à la personne. D'ailleurs, en termes de budget, dans l'ensemble des municipalités c'est autour de 50 %. Donc, la moitié des budgets des villes aujourd'hui est dédiée au service à la personne. Je n'ai pas vérifié pour Montréal, mais d'après moi, ça se pourrait que ça soit encore plus élevé, mais bref, la moyenne c'est 50 %.

290 Inadéquation avec l'aménagement durable. Ça, c'est très simple. C'est que quand vous êtes une municipalité, la seule façon d'augmenter vraiment vos revenus pour faire plus de projets, c'est d'avoir des nouvelles constructions. Alors, on s'entend, que ce n'est pas toujours compatible avec un aménagement durable où on essaye, au contraire, de revitaliser, de vivre plus avec l'existant.

295 Alors là aussi, quand l'impôt foncier est le seul... encore une fois, ce n'est pas l'impôt foncier lui-même qui pose problème, c'est le fait qu'il soit la seule source de revenus pour les municipalités, qui est vraiment une problématique.

300 Et enfin, décrochage entre le foncier et la croissance économique. Ça, c'est vraiment une nouvelle lecture qu'on fait et, encore une fois, qui s'appuie sur des chiffres. Et c'est un petit peu ce qu'illustrent les images, les photos qu'on a mises. C'est que de plus, en plus la croissance économique dépend moins du manufacturier – c'est particulièrement vrai à Montréal – et elle dépend beaucoup plus de ce qu'on appelle le numérique. Enfin, tout ce qui est troisième secteur et qui n'est donc pas manufacturier et qui ne demande pas, en fait, beaucoup de bâtiments.

305

310 Le manufacturier, c'est une grosse usine dont la valeur foncière est élevée, qui paye beaucoup d'impôts fonciers. Alors que si on a une petite entreprise avec quatre personnes sur un ordinateur, peut générer autant de profits, autant de valeur ajoutée que le manufacturier. Et ça, évidemment, Montréal est frappée de plein fouet par ça, puisque, ne serait-ce que le quartier numérique, et cetera, il y a énormément d'entreprises, de ce type d'entreprises à Montréal, et donc, ce n'est pas reflété dans la valeur foncière.

315 Donc, les municipalités qui ne reçoivent leurs revenus que de la valeur foncière, que des revenus fonciers, ne peuvent pas capter ce type de richesse, ce type de valeur ajoutée. Alors, il y a un décrochage important entre ces valeurs foncières et les sources de croissance économique.

Alors, ça, c'était vraiment les motifs pourquoi on propose cette réforme fiscale et financière, de diversifier et d'aller voir ailleurs que seulement sur l'impôt foncier.

320 Encore une fois, au risque de me répéter et d'être un peu tannante, mais je veux que ça soit bien clair, ce n'est pas l'impôt foncier qui est problématique, c'est le fait qu'il soit le seul impôt, la seule source de revenus.

325 Alors, nous, on propose une réforme en trois temps. Et le premier élément qu'on touche, ce n'est pas la fiscalité. Parce que toutes nos réflexions, notamment sur la transparence, justement sur la bonne gestion, des principes de bonne gestion des fonds publics, nous font dire qu'il faut d'abord regarder la colonne des dépenses. Et il faut d'abord que les municipalités aient des outils pour mieux maîtriser leurs dépenses et qu'on démontre qu'on a vraiment fait tous les efforts pour mieux maîtriser les dépenses, avant d'aller chercher plus de fiscalité auprès des citoyens ou des entreprises.

335 Alors, c'est pour ça que ce que vous voyez sur la gauche, oui, du document : « Capacité de contrôle des dépenses ». Alors, il y a plusieurs éléments qu'on propose, assez précis. Le premier élément c'est la question des régimes de retraite. Aujourd'hui, les municipalités ensemble au Québec, il y a 5 milliards de déficits des régimes de retraite des employés municipaux; 5 milliards de déficits à absorber, pratiquement exclusivement par les fonds des

municipalités. Donc, c'est sûr qu'avec ce boulet à traîner, il est très difficile, après, de dégager des marges de manoeuvre pour d'autres choses, pour des projets.

340           Alors, là, je ne m'étendrai pas sur les raisons pourquoi on est arrivé là, et cetera. Ça pourrait faire l'objet d'un autre colloque, quasiment, mais le constat aujourd'hui c'est ça.

345           Donc, il y a eu le rapport D'Amours qui a été déposé, qui propose un certain nombre de choses extrêmement intéressantes. Il va y avoir une commission parlementaire en fin d'été, cet automne. Et c'est sûr que nous, ce qu'on souhaite, c'est qu'il y ait des outils concrets pour les municipalités, pour qu'elles soient capables de mieux gérer ces déficits et surtout de les combler autrement que seulement par leurs propres fonds. Alors, pour la Ville de Montréal, c'est évidemment un sujet très, très important. Et une fois qu'on aura réglé ça, une fois qu'on aura trouvé des outils pour ça, je peux vous dire que déjà, ça va donner une énorme bouffée d'air frais  
350 aux municipalités.

355           La rémunération, c'est un petit peu la même chose; les outils pour gérer la rémunération, pourquoi on a un déficit de régime de retraite? Bien, c'est parce que les outils pour gérer la rémunération des municipalités ne sont pas au rendez-vous, notamment le rapport de force que les municipalités peuvent avoir par rapport à leurs employés n'est pas tout à fait égal. Alors, là encore, au fil des années s'est développé un écart très important. Puis je peux vous dire que quand on dépose à Québec des demandes, on se le fait dire assez rapidement. Mais l'écart de rémunération entre les fonctionnaires provinciaux et les fonctionnaires municipaux, qui est de  
360 c'était les fonctionnaires provinciaux qui n'étaient pas assez payés, je veux dire, il y a quand même ce constat et il va falloir trouver, à terme, à long terme, quelques solutions pour mieux gérer cette rémunération, en tout cas, pour donner un outil aux villes. Après, ça peut être un choix qu'elles vont faire, mais le choix a des conséquences.

365            Gestion contractuelle. Évidemment, avec tout ce qui se passe en ce moment, commission Charbonneau, depuis 2009, tout ce qu'on entend, c'est sûr qu'on a un devoir, tous, de démontrer qu'on a pris tous les outils pour bien gérer les fonds publics, bien gérer les programmes d'infrastructures, notamment, tous les contrats publics.

370            Alors, nous, on propose un certain nombre d'outils et, notamment, on en a plusieurs, mais notamment ce qu'on propose depuis 2009, c'est la création d'un bureau de comparaison des prix. Alors, ça nous permettrait de centraliser toute l'information sur la gestion des contrats, sur les prix des contrats au Québec, dans les municipalités, dans tous les domaines. Et à partir de cette base de données, bien, de faire des comparaisons, des analyses et des évaluations qui  
375            permettraient au moins aux municipalités de mieux questionner, d'avoir les outils pour questionner leurs contrats qu'elles donnent et les prix des contrats. Donc ça, ça serait un outil extrêmement intéressant pour les municipalités et, nous, on le propose depuis 2009. Donc, on l'a réitéré dans le cadre du Livre blanc.

380            Remboursement de la TVQ. Alors, là, il y a des négociations en cours avec Québec. Mais ce que je peux vous dire, c'est que l'entente fiscale qui lie en ce moment les municipalités et le gouvernement du Québec prévoit un remboursement partiel de la TVQ payée par les municipalités. Et la revendication, c'est d'avoir un plein remboursement de cette TVQ. C'est quand même 800 M\$ par année pour l'ensemble des municipalités. Donc, ce n'est pas anodin.  
385            Je n'ai pas le chiffre pour Montréal, mais en tout cas, c'est des gros montants qui sont payés par les villes, surtout quand on parle de faire beaucoup d'investissements dans les infrastructures, ça représente des sommes importantes.

                 Et, enfin, la gestion de la dette. Bien, évidemment, il faut bien gérer la dette, avoir des  
390            outils pour bien gérer la dette, mais surtout, aussi, peut-être se questionner : est-ce que la dette devrait être le seul moyen de financement des infrastructures, des immobilisations? On a une culture au Québec où on a financé les immobilisations, principalement par la dette. Quand on regarde ailleurs au Canada, nos voisins, notamment en Ontario, utilisent beaucoup les contributions des promoteurs et surtout les redevances de développement.

395

400 Alors, ça représente une partie importante du financement, et c'est des outils qu'on a seulement partiellement au Québec. On a des contributions des promoteurs, par exemple, mais qui sont quand même assez restreintes, mais on n'a pas de redevance de développement. Donc, ça ne permet pas de faire financer des coûts d'infrastructures par des promoteurs, de façon très large, et ça amène les villes à y aller principalement par l'emprunt. Ou une autre pratique, aussi, c'est d'essayer de payer comptant ces infrastructures, mais ça, ça demande une gestion puis d'autres outils de financement.

405 Alors ça, c'est pour la capacité de contrôle des dépenses. Je ne sais pas, au niveau du temps, là? Je n'ai pas regardé ma montre.

**Mme LOUISE ROY :**

410 Il vous reste à peu près dix minutes.

**Mme PEGGY BACHMAN :**

415 Parfait! Alors, pour les deux autres items. Donc, ce que vous voyez au centre, le rééquilibrage fiscal et financier. Nous, vraiment, ce qu'on souhaiterait c'est avoir une occasion de s'asseoir avec le gouvernement, d'évaluer chacune des responsabilités municipales, de voir pour chacune des responsabilités qu'est-ce qui est partagé avec Québec, qu'est-ce qui doit être assumé. Donc, on a donné des exemples : la mobilité durable, l'aménagement et l'urbanisme, en environnement.

420 En environnement, les villes interviennent énormément, même dans la gestion, essayer de lutter contre les changements climatiques, et cetera, mais Québec intervient, Ottawa intervient. Donc, il y aurait besoin vraiment de s'asseoir puis dire qui fait quoi, précisément, et d'avoir des sources de revenus qui correspondent à ces responsabilités. Encore une fois, pour essayer de nous sortir un peu de l'impôt foncier.

425

430 Donc, les deux grands items qu'on a identifiés, c'est l'aspect environnemental, les choix écologiques, et l'aspect social. Parce que c'est vraiment ces fonctions-là qui prennent beaucoup d'importance dans les budgets municipaux et pour lesquelles on estime que l'impôt foncier n'est plus adapté. Alors, cohésion sociale, culture, loisir, logement social, j'en ai parlé, itinérance, sécurité publique.

435 Alors, ça ne voudrait pas forcément dire des nouvelles taxes. Quand on parle d'aménagement, de mobilité durable, et cetera, justement ça peut être d'aller plus sur des outils comme des redevances de développement. Donc, ce n'est pas forcément des nouvelles taxes.

440 Pour l'aspect social, évidemment, ce n'est pas avec des taxes qu'on peut gérer ça. Donc là, c'est plus avec un partage de revenus, par exemple, avec le gouvernement du Québec. Vous allez me dire : Il faudrait que le gouvernement accepte. – Oui, mais peut-être avec des résultats à la clé. Si on avait des objectifs communs puis on se donnait des indicateurs pour atteindre les objectifs, peut-être qu'on serait capable de se partager intelligemment certaines sources de revenus qui, elles, sont beaucoup plus adaptées à ce type de responsabilité. Donc, des revenus progressifs comme l'impôt sur le revenu ou la taxe de vente qui sont vraiment des revenus qui respectent la capacité de payer des personnes.

445 Donc ça, c'est pour le rééquilibrage. Donc, à faire par responsabilité.

450 Ensuite, troisième item que vous voyez sur la droite, qui est assez nouveau, qu'on ne voit pas tellement, qu'on a revendiqué déjà, mais qui n'existe pas encore, c'est ce qu'on appelle un réinvestissement fiscal pour mieux partager les fruits de la croissance, les fruits de la richesse. Il y a deux éléments là-dedans. J'ai mis le développement économique et les infrastructures.

455 Je commence par les infrastructures, parce que c'est ce qui est le plus documenté. Les villes, les municipalités investissent énormément d'argent en infrastructures. Montréal, évidemment, aussi. Nous, on a fait une étude avec une équipe de Deloitte et E&B Data, qui démontre que dans les cinq dernières années où il y a eu énormément de programmes d'infrastructures des deux gouvernements, autant à Québec et Ottawa.

460           Donc, beaucoup d'argent investi de leur côté. Mais malgré ça, les municipalités ont investi, en fait, ont financé 76 % de toutes ces infrastructures qui ont été faites dans les cinq dernières années. Donc, dans les infrastructures municipales, ce qui a été dépensé a été financé à 76 % par les municipalités. Alors qu'on a l'impression que les gouvernements supérieurs ont vraiment financé chacun leur tiers, et cetera.

465           Tout ça pour dire que les municipalités investissent énormément. Et dans cette étude, ce qu'on a démontré également, c'est qu'en termes de retombées économiques, de retombées fiscales, pour les municipalités, c'est zéro. Je veux dire, ce n'est pas parce que vous réparez vos égouts que vous allez avoir des valeurs foncières qui vont augmenter. Donc, il y a vraiment aucune retombée fiscale. Par contre, vous investissez 76 % et, par contre, pour Québec et Ottawa, chacun a récupéré près de 30 % de leur investissement.

470           Donc, par rapport à l'investissement qu'ils ont fait au départ, 30 % était récupéré comment? En taxes et impôts, parce qu'avoir des travaux d'infrastructures, ça génère des nouveaux emplois. Donc, des nouveaux emplois rémunérés et des gens qui dépensent, et cetera. Donc, en taxes et impôts, ils ont récupéré 30 % chacun.

475           Donc, tout ça pour vous dire que là, il y a vraiment un déséquilibre qui est fondamental, et nous, ce qu'on souhaiterait c'est avoir une formule qui permettrait aux municipalités de récupérer une partie de leur investissement sur les travaux d'infrastructure. Ça serait tout à fait légitime, parce que ça génère énormément d'activités économiques et il n'y a pas de raison que la municipalité finance 76 %, reçoive zéro, alors que les deux autres paliers du gouvernement peuvent récupérer une grosse partie de leurs mises via ce système. Et ça, c'est documenté. 480           Donc après, c'est une question de volonté; de volonté des différents acteurs, mais c'est documenté par des chiffres et par des études très rigoureuses.

485           L'autre élément qu'on met de l'avant, c'est l'aspect du développement économique. Je n'en ai pas beaucoup parlé, mais les municipalités ont un rôle essentiel à jouer dans le développement économique. Puis j'ai lu le projet de Plan de développement de Montréal, ça le met en évidence qu'il y a vraiment des actions, au niveau municipal, au niveau de la Ville, qui

490 peuvent être faites pour améliorer le développement économique, que ce soit par des grands projets, que ce soit par la mise en place d'infrastructures, que ce soit par des systèmes de transport. Donc, il y a différentes possibilités. Que ce soit par la réglementation, aussi, souvent la réglementation peut favoriser ou non le développement économique. Il y a beaucoup de choses qui peuvent être faites. Ça, c'est malheureusement moins chiffrable, sauf un peu à la pièce.

495 C'est difficile de dire qu'un maire dans sa journée a passé trois heures à essayer d'améliorer le développement d'un quartier en rencontrant des gens, et cetera. Ça ne se chiffre pas vraiment, ça. Mais on sait, on l'a documenté dans le Livre blanc de quelle façon ça s'opère ce rôle en matière et cet impact sur le développement économique.

500 Et, encore une fois, il n'y a pas d'impact au niveau fiscal pour la municipalité, si ce n'est qu'à très long terme, éventuellement. Mais encore une fois, la seule façon c'est d'avoir une nouvelle construction. Un développement économique, ça ne veut pas forcément dire aménager un nouveau quartier avec des grosses maisons. Ça peut vouloir dire pas mal d'autres choses ou attirer une grosse entreprise qui a une grosse usine. C'est assez différent.

505 Donc, il n'y a pas vraiment de moyen pour les municipalités de capter cette richesse. Et donc, ce qu'on souhaiterait, encore une fois, c'est qu'on ait une mesure d'entente, de partenariat avec le gouvernement du Québec; qu'il reconnaisse ces efforts et, sur des indicateurs très précis, pourrait prévoir des retombées pour les municipalités, des retombées sur la création de richesses futures. Parce qu'évidemment, l'état des finances publiques en ce moment n'est pas facile, mais si on parle de création de richesses futures, puis qu'on se dit, pour ce qui va être créé et auquel les municipalités vont participer, on pouvait retourner une partie aux municipalités, bien, là, on aurait véritablement un levier intéressant. On aurait un incitatif, aussi, pour que les villes, les municipalités choisissent des projets qui, réellement, améliorent le développement économique, et pas seulement améliorent la construction résidentielle ou autres pour avoir plus de revenus.

515 Donc, ça changerait complètement le portrait et ça changerait aussi les relations entre les gouvernements.

520 Et pour finir, je vais donner un dernier exemple de ça, qu'on donne souvent, et je trouve  
qu'un Montréal, qui est très parlant, c'est les festivals. Montréal est reconnue pour ses festivals.  
Au niveau culturel, c'est une des images de marque de Montréal, le Quartier des spectacles, et  
cetera. Donc, la Ville a investi énormément pour que ces festivals puissent se faire. Justement, le  
Quartier des spectacles en est un bon exemple. Sur place, il y a des coûts de fonctionnement  
avec, par exemple, la sécurité publique qui doit intervenir. Donc, il y a beaucoup de dépenses  
525 liées à ces festivals. Mais quelles retombées fiscales il y a pour Montréal? Rien, zéro.

Alors, il n'y a pas de moyen de capter ça. Je veux dire, il n'y a pas de construction qui est  
associée à un festival. Donc, ceux qui en tirent des bénéfices, ce sont les gouvernements  
supérieurs, parce que les gens qui viennent au festival, ils vont payer de la taxe de vente avec  
530 leurs achats. Ils vont générer des emplois dans l'industrie touristique qui, eux, vont avoir des  
salaires qui vont générer de l'impôt sur le revenu.

Donc, vous voyez qu'avez un exemple aussi frappant pour Montréal, qui sont les  
festivals, la Ville, que ce soit la ville de Montréal ou celles autour, personne n'en retire les fruits et  
535 c'est seulement le gouvernement supérieur qui en retire les fruits.

Alors, voilà un petit peu pour les propositions qu'on fait au niveau fiscal et financier. Vous  
voyez que c'est un vaste chantier, qu'il y a beaucoup de choses là-dedans, mais que ça se tient.  
C'est dans une cohésion d'ensemble. Et je voudrais juste finir avec les réactions au Livre blanc  
municipal. Parce qu'avec tout ce qu'on entend chaque jour à la télévision, à RDI, il y a de quoi  
540 déprimer sur le milieu municipal. Et quand on parle avec des gens de l'extérieur, tout le monde a  
l'impression que le milieu municipal est en train de s'écrouler. Ce n'est pas vrai.

Et la réaction des médias au Livre blanc a été très positive jusqu'à présent. Pourquoi?  
545 On pense que c'est parce que, justement, ça propose une vision et que les gens, ils ont aussi  
besoin qu'on leur propose une vision. Alors, oui, il y a un ménage à faire, il y a des choses qui  
doivent se faire, et ça, on a les outils en place. Il y a l'UPAC, la commission Charbonneau qui  
font un très bon travail.

550 Mais il faut aussi que les décideurs, aujourd'hui, proposent une vision pour les citoyens et que les gens soient motivés à aller voter au mois de novembre, à se déplacer en grand nombre. Et ils veulent que leurs élus municipaux leur proposent une vision de leur communauté, de leur quartier, de leur ville. Et ça, c'est très important. Alors, c'est ce qu'on a essayé de faire avec le Livre blanc. Et comme je vous dis, pour l'instant, la réaction médiatique a été excellente.

555

Alors, sur ce, je pense que les discussions sont lancées. Merci.

**Mme LOUISE ROY :**

560 Alors merci beaucoup, Madame Bachman. Si vous voulez bien, on va profiter des prochaines minutes pour échanger.

565 Alors, j'imagine que vous êtes tous des spécialistes dans la salle sur la fiscalité municipale, ce qui n'est pas mon cas. Moi, j'aurais une première question, probablement de néophyte, ça, c'est sûr. Qu'est-ce que c'est qu'une redevance de développement?

**Mme PEGGY BACHMAN :**

570 J'ai pensé que j'aurais cette question.

**Mme LOUISE ROY :**

575 Ah, bon. Alors donc, ce n'est pas complètement stupide. Allez-y donc. Je suis sûre qu'il y a plusieurs personnes ici que ça va intéresser.

**Mme PEGGY BACHMAN :**

580 Alors, une redevance du développement... bon, déjà, il faut expliquer ce que c'est qu'une contribution des promoteurs. Un promoteur qui, par exemple, fait un nouveau quartier, aménage un nouveau quartier dans une ville, va avoir besoin d'infrastructures, construire des trottoirs, des

rues, et cetera, puis faire venir l'aqueduc, l'égout, et cetera. Donc, une contribution permet que la Ville demande au promoteur de financer ces nouvelles infrastructures. Ça, ce n'est pas obligatoire, mais la Ville peut le demander. Donc, il y a beaucoup de villes qui utilisent ça.

585 Mais c'est limité aux infrastructures pour ce projet en particulier, aujourd'hui, et c'est tout. Mais ce projet, peut-être qu'à terme, en tout cas une partie du projet va générer qu'il faut agrandir la station d'épuration, il faut agrandir l'usine d'eau potable, il faut peut-être construire une nouvelle caserne de pompiers dans 10 ans, à cause de ces nouveaux arrivants, ces nouvelles personnes. Donc bref, il y a peut-être d'autres infrastructures qui vont être nécessaires à cause  
590 de ce développement ou, en tout cas, en partie à cause de ce développement. Et s'il se multiplie, bien, au final vous avez... et ça, c'est sans parler de transport en commun.

Alors, si vous avez un nouveau quartier, probablement que les gens vont aller travailler à un autre endroit, donc ils vont demander... Donc, vous allez, quelques années plus tard, peut-  
595 être, avoir à amener une ligne d'autobus, éventuellement une ligne de métro ou... bref. Donc, il y a beaucoup d'infrastructures qui peuvent être générées.

Au Québec, on n'a pas d'outils actuellement. La Ville ne peut pas demander au promoteur de financer ces futures infrastructures ou ces infrastructures qu'on appelle hors site, qui ne sont pas sur le lieu de son développement immobilier. Ça n'existe pas. Ça existe ailleurs  
600 au Canada. Alors, toutes les autres provinces canadiennes ont des redevances de développement qui leur permettent d'aller capter, justement, du financement pour ces futures infrastructures ou pour ses infrastructures actuelles, mais qui débordent des limites territoriales du site de développement.

605 Alors, c'est pour ça que ça fait partie de nos demandes. Ce n'est pas facile à mettre en œuvre, surtout sur le modèle de nos voisins, parce que la question c'est : est-ce qu'on le met obligatoire pour l'ensemble des municipalités? Est-ce que c'est facultatif? Si c'est facultatif, bien, vous pouvez avoir de la concurrence. Vous avez une ville qui va l'imposer, mais la voisine qui ne  
610 l'imposera pas... bref, ça pose beaucoup de questions.

615 Par contre, nous, ce qu'on souhaite au minimum, c'est élargir les contributions des promoteurs pour que justement ça puisse comprendre des infrastructures qui sont hors site, donc comme le transport en commun. Donc, pas forcément pour dans 10 ans, mais au moins qui débordent les limites de la municipalité. Et ça, il suffit d'une modification d'un article de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et ça faisait partie de nos demandes quand il y a eu la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qui n'est pas encore adoptée. Comme il y a eu le changement de gouvernement, ça a comme été reporté. Mais ça faisait partie de nos demandes pour donner un outil supplémentaire.

620 **Mme LOUISE ROY :**

625 C'est fort intéressant. Alors, j'espère qu'on aura beaucoup de questions sur ces questions de fiscalité et de nouvelles sources de revenus. Monsieur Brisset?

**M. PIERRE BRISSET :**

630 Oui. Pierre Brisset du Groupe en recherche urbaine. Ma question relève de l'iniquité fiscale relative à l'utilisation du réseau routier. C'est qu'il faut comprendre que quand on achète de l'essence pour propulser une auto, on l'utilise autant sur les routes municipales que sur les routes provinciales.

635 L'année dernière, sur le milliard collecté dans la grande région de Montréal, 600 M\$ proviennent de l'utilisation du réseau municipal. Je parle de la taxe de l'essence, parce qu'il faut acheter de l'essence. 600 M\$ proviennent de l'utilisation du réseau municipal et 400 M\$ proviennent du réseau, de l'utilisation du réseau supérieur.

640 Alors, en quelque sorte, on comprend que le réseau municipal est financé par les taxes foncières, tandis que le réseau provincial est financé *at large* par les taxes perçues pour l'utilisation de l'auto. Et puis c'est ça que je trouve une iniquité monstrueuse dans la grande région de Montréal, puisque la moitié des déplacements se fait sur le réseau municipal. On paye des taxes, mais ça va aux gouvernements supérieurs.

L'autre point que je voulais très rapidement mentionner...

645 **Mme LOUISE ROY :**

Attendez. Voulez-vous on va aller chercher une réaction là-dessus?

650 **M. PIERRE BRISSET :**

Oui.

**Mme LOUISE ROY :**

655 Avez-vous une réaction, Madame Bachman?

**Mme PEGGY BACHMAN :**

660 Écoutez, je ne peux que partager la vision. Je vais donner un autre chiffre : 58 % des infrastructures du Québec appartiennent aux municipalités. Et le Programme québécois d'infrastructures du gouvernement du Québec consacre 8 % de son enveloppe aux programmes municipaux.

665 **M. PIERRE BRISSET :**

Alors, c'est un peu ça, l'iniquité. Normalement, soit on augmente les taxes... au Québec, ça coûterait 5 milliards entretenir le réseau routier, moitié pour le réseau municipal. Et puis donc, la taxe sur l'essence devrait être ajustée pour accommoder ça.

670 Un autre exemple que je donne rapidement, c'est le déneigement. 80 % des coûts de déneigement dans les municipalités, c'est pour l'enlèvement de la neige; pas pour le déblayage des rues, mais l'enlèvement de la neige. Et l'enlèvement de la neige, c'est pour permettre le stationnement des autos sur les rues.

675 Alors, en quelque part, il y a un autre déséquilibre fiscal, c'est qu'on paye avec les taxes  
de tout le monde, le privilège pour que les autos puissent stationner sur les rues gratuitement,  
entre guillemets. Alors, ça, je pense que c'est deux points à reprendre. Quand on a analysé toute  
la question de fiscalité, utilisateurs/ payeurs, entre guillemets, bien, je pense qu'il faut inclure – et  
je pense qu'il y a plusieurs professeurs de l'Université de Montréal qui ont fait des études là-  
dessus –, inclure les vrais coûts de l'utilisation de la route, incluant le réseau municipal qui coûte  
680 aux contribuables municipaux une fortune à entretenir, mais qui ne sont pas utilisés par eux.

**Mme LOUISE ROY :**

685 Est-ce que de votre côté, Madame Bachman, l'approche utilisateurs/payeurs, dans le  
contexte de votre Livre blanc, a été évaluée ou utilisée d'une façon ou d'une autre?

**Mme PEGGY BACHMAN :**

690 Bien, on ne l'a pas analysée; pourquoi? Il y a une raison pour ça. C'est que l'approche  
utilisateurs/payeurs, elle est bonne pour certaines compétences, pour certaines responsabilités,  
mais elle est très mauvaise pour d'autres. Je vous donne un exemple : l'utilisation des parcs  
publics. Vous ne pouvez pas demander aux gens de payer avant d'entrer dans chaque parc de  
la ville. Donc, ça ne peut pas s'appliquer à tout. La même chose pour la sécurité publique. On ne  
peut pas demander aux gens de payer pour être protégés par la police ou par la sécurité  
695 d'incendie.

700 Donc, il y a des fonctions sociales – et l'itinérance c'est encore pire – donc, il y a des  
fonctions sociales, plus à vocation sociale de... la même chose pour le transport en commun.  
Après, c'est un choix de société, mais le transport en commun, il y a une partie qui est payée par  
les utilisateurs, mais vous ne pouvez pas payer à 100 % le transport en commun par les  
utilisateurs, parce que justement, le transport en commun a aussi une fonction sociale de  
transporter les gens les plus pauvres qui ne peuvent pas avoir de voiture, de transporter les  
étudiants, les personnes âgées.

705           Donc, il y a des fonctions comme ça, municipales, qui ont une vocation qui fait en sorte  
que l'utilisateur/payeur n'est pas possible. Mais pour d'autres éléments, il faut effectivement le  
considérer. Donc, c'est pour ça que c'est un jeu d'équilibre et certains de ces équilibres, bien,  
c'est des choix qui doivent être faits au niveau local par les décideurs, par la population au  
niveau local. Dans une municipalité, peut-être qu'on utilisera plus l'utilisateur/payeur? Par  
710           exemple, pour l'eau.

              L'utilisation de l'eau, ça correspond bien à un principe d'utilisateur/payeur. Et c'est pour  
ça qu'au-delà des compteurs résidentiels, la nouvelle stratégie de l'eau potable du  
gouvernement, c'est pour faire en sorte que les municipalités mettent en place des compteurs au  
715           niveau institutionnel. Parce qu'il y a certaines institutions, certaines entreprises qui sont des  
grands utilisateurs d'eau, et pas d'autres. Donc, l'utilisation de compteurs dans ce contexte-là est  
tout à fait appropriée. Donc, ça dépend du service.

**Mme LOUISE ROY :**

720           Merci.

**M. PIERRE BRISSET :**

725           C'était un peu pour corriger le mythe qui circule par les associations des automobiles,  
qu'eux payent plus que leur juste part. C'est qu'ils oublient toujours le calcul de l'utilisation du  
réseau municipal. Quand ils comparent, on donne 2,5 milliards dans le réseau routier, puis il y en  
a seulement... ils oublient tout le temps le facteur municipal auquel plus que la moitié des  
déplacements se fait au Québec, et donc les taxes payées vont à d'autres gouvernements. Et  
730           c'est sur ça que je dis que les municipalités devraient demander une équité fiscale sur ce  
domaine-là.

              Merci, Madame.

735

**Mme LOUISE ROY :**

Merci, Monsieur Brisset.

740 **Mme LOUISE ROY :**

Madame Paulhiac. Voulez-vous vous identifier.

**Mme FLORENCE PAULHIAR :**

745

Je suis Florence Paulhiac, professeure au Département d'études urbaines à l'UQAM. Merci beaucoup, Madame Bachman, pour cette présentation très claire et très pédagogique pour des néophytes en fiscalité.

750

Moi, je m'intéresse au transport, au financement du transport en commun. Alors, je pense que la notion d'utilisateurs/payeurs peut être intéressante, mais moi, j'aurais aimé savoir si vous aviez évoqué, dans vos réflexions, celles des bénéficiaires indirectes du transport en commun, par exemple; c'est-à-dire la possibilité de faire contribuer les entreprises ou les acteurs du milieu économique au financement du transport en commun, par exemple, ou des infrastructures, puisqu'on sait bien que le développement des réseaux d'infrastructures permet, par exemple aux salariés, d'accéder aux lieux d'emploi potentiellement dans de meilleures conditions. Ça existe dans d'autres contextes, européens notamment.

755

760

Donc, je voulais savoir si ce type de... bien oui, c'est une nouvelle fiscalité, c'est clair, qui peut porter atteinte à la compétitivité économique, d'une certaine manière, puisqu'on va taxer les entreprises, mais qui peut aussi leur bénéficier en retour. Donc, je voulais savoir l'état un peu de la réflexion autour de ce type de solution là.

**Mme PEGGY BACHMAN :**

765

Alors, c'est sûr que dans le Livre blanc, on n'est pas allé jusqu'à identifier chaque solution pour chaque élément, parce qu'encore une fois, ça dépend aussi des territoires. Alors, la question de financement par les entreprises, je sais qu'elle est évoquée dans les milieux, dans toute sorte de milieux, là, quand on parle de financement et de transport en commun. On ne s'est pas prononcé là-dessus, il faudrait faire des analyses. Ça fait partie d'un coffre d'outils.

770

Mais c'est sûr que pour avoir participé à certaines discussions, effectivement les entreprises vont s'opposer farouchement à ça, puisque la compétitivité des entreprises, c'est aussi bon pour la Ville. Donc, c'est difficile. C'est de trouver l'équilibre.

775

Le transport en commun, en fait, ce qui n'est pas facile c'est que le tout le monde en bénéficie, finalement. Toute la société en bénéficie. Alors, c'est bon pour les usagers, c'est bon pour les automobilistes, parce que ça décongestionne, c'est bon pour les entreprises que leurs salariés viennent plus facilement. Bref, c'est bon pour l'environnement parce que ça diminue les GES. Donc, c'est bon pour tout le monde, donc on a essayé de voir, justement avec une logique d'utilisateurs/payeurs, bien, on a essayé de voir qui en bénéficie le plus, finalement, puis qui devrait contribuer plus. Donc, c'est des équilibres qui ne sont pas évidents à trouver.

780

Mais en tout cas, évidemment, dans le milieu municipal, ce qui est sûr, c'est qu'on trouve que le secteur municipal finance une grande part, et pas tout seul, mais en même temps, n'a pas suffisamment d'aide des gouvernements supérieurs pour financer et qu'il y a d'énormes besoins. Donc après, quelle va être la solution? Bien, ça va être un jeu d'équilibre sur l'acceptabilité sociale aussi. Je veux dire, tout ce qui est évoqué, il faut aussi que les citoyens se sentent interpellés et, surtout, qu'ils adhèrent à cette priorité-là et qu'ils adhèrent à la façon dont on va financer cette priorité-là.

785

790

Donc, je pense que là-dedans, il y a beaucoup de solutions qui sont possibles. Après, c'est de choisir celle qui politiquement, mais surtout pour les citoyens, est la plus acceptable et qui correspond le mieux à leurs aspirations, aux priorités que la société se donne.

795

Ça paraît peut-être un peu théorique, mais au final, je pense que la solution, elle est là.

**Mme FLORENCE PAULHIAR :**

Merci.

800

**Mme LOUISE ROY :**

Il y a certains de mes collègues qui auraient des questions à vous poser, Madame Bachman. Peut-être que vous pourriez venir ici, puis c'est moi qui vais me déplacer, maintenant que je suis équipée.

805

Alors, Monsieur Duhamel.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

810

Madame, vous avez expliqué un peu, à titre d'exemple, ce qu'était une redevance de développement. On en parle généralement dans les cas où une ville ouvre un nouveau quartier. Est-ce que ce concept vous paraît applicable dans une ville vieille qui se reconstruit sur elle-même, où l'infrastructure est déjà présente?

815

**Mme PEGGY BACHMAN :**

C'est beaucoup plus difficile, effectivement. C'est un outil qui vise avant tout à financer des infrastructures liées à des nouveaux développements où il y a un accroissement de la population à un endroit, et cetera. Alors, de quelle façon ça pourrait s'appliquer à des revitalisations? Honnêtement, je n'ai pas la réponse aujourd'hui, il faudrait le regarder.

820

Il y a d'autres outils, par contre que je n'ai pas évoqués, qui existent pour quand on fait de la revitalisation urbaine. Aux États-Unis, ça existe, c'est les *Tax Increment Financing*. En fait, c'est plus une forme de financement. Ce n'est pas vraiment... c'est un peu différent des

825

contributions des promoteurs, parce que vous mettez dans un fonds... en fait, vous dites que vous allez financer le projet actuel par, éventuellement, les hausses de valeurs foncières futures dans un secteur qui va être lié à la revitalisation.

830           Donc, c'est juste une façon de le financer plus tôt, plutôt que d'attendre dans 10 ans d'avoir les retombées. Donc, c'est une espèce d'emprunt, si vous voulez, sur valeurs foncières futures, mais qui, dans le cas de ville comme Montréal, pourrait être extrêmement intéressant, et qui est utilisé aux États-Unis par certaines villes, justement, dans le cadre de revitalisation urbaine.

835

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Dans la littérature que j'ai pu lire, j'ai vu aussi l'expression « Taxe de bassin », est-ce que c'est un concept qui circule à l'UMQ?

840

**Mme PEGGY BACHMAN :**

Ça, j'avoue, je me tourne vers mes collègues universitaires, je n'ai pas...

845

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Ou taxe de secteur peut-être. Je ne sais pas si ça existe?

**Mme PEGGY BACHMAN :**

850

Donc, c'est plus des taxes de secteurs... oui, oui, des taxes de secteur, O.K.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

855

Ça ressemble à des taxes de secteur, alors. Est-ce que vous avez pu observer, à l'Union, une évolution des pratiques municipales ces dernières années? J'ai un peu fouillé dans les

budgets municipaux, j'ai vu par exemple que la ville de Gatineau avait institué une réserve pour cycle de vie. Très clairement, c'est pour le déficit d'entretien, si le nom est exact.

860 **Mme PEGGY BACHMAN :**

Oui.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

865

J'ai constaté que plusieurs villes importantes, comme Québec, Gatineau ou Laval payaient au comptant une partie de leurs immobilisations et augmentaient cette proportion-là d'année en année. Laval est rendue à 27 %, je pense, Montréal ne fait pas 2 % au total. Est-ce que vous avez pu observer si cette pratique-là, ces deux pratiques-là se propagent dans le milieu municipal québécois?

870

**Mme PEGGY BACHMAN :**

Bien, effectivement, on en parle de plus en plus. Et je vous dirais que ça se fait, pour l'instant, d'après ce que je connais, je n'ai pas tous les chiffres de toutes les villes, plus dans des villes, justement, à fort développement. C'est-à-dire que quand vous avez une croissance et un développement de nouveaux secteurs, ça vous génère des retombées, ça vous génère des revenus supplémentaires qui vous permettent de dégager de la marge de manœuvre pour partir sur ces réserves.

875

880

Alors, sûrement qu'à Montréal, mais ça, je ne suis pas directrice des finances de Montréal, donc je ne pourrais pas l'expliquer, mais il n'y a pas cette marge de manœuvre possible que vous pouvez trouver dans des villes qui, au contraire, sont à fort développement. Et Montréal actuellement, il y a moins cet aspect de nouveaux développements qui permet de générer beaucoup de revenus supplémentaires.

885

890 Et, parallèlement, bien, il y a beaucoup de défis liés à l'âge de la ville, qui sont des réseaux d'infrastructures vieillissants, mais qui sont liés à l'âge de la ville. Le fait aussi, au caractère de métropole de la ville qui fait qu'il y a beaucoup plus de défis sociaux. Toute proportion gardée, les défis sociaux à Montréal sont énormes. Il y a de l'intégration des immigrants, je n'en ai pas parlé, mais les immigrants, ils arrivent où au Québec? Ils arrivent tous à Montréal. Il faut les intégrer. Puis ça, ce n'est pas juste le gouvernement du Québec qui fait ça, la Ville a beaucoup d'interventions dans ce secteur-là au niveau social, au niveau de la sécurité publique. On l'a vu avec les manifestations étudiantes, les retombées en termes de coûts en sécurité publique, c'était où? C'était principalement à Montréal. Il y a quelques autres grandes villes qui ont été touchées, mais pas du tout dans la même ampleur. Montréal, il y a eu des coûts énormes.

900 Donc, il y a aussi cet aspect-là qui fait que les solutions à Montréal ne peuvent pas toujours être les mêmes que dans d'autres villes qui, elles, sont à fort développement et ont moins ce genre de défi, en tout cas pas de la même ampleur à relever.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

905 Vous nous avez dit tout à l'heure que l'initiative de l'Union avait eu un certain succès de notoriété médiatique. Avez-vous eu un certain succès de notoriété politique?

**Mme PEGGY BACHMAN :**

910 Quelle bonne question! Écoutez, ce que je peux vous dire, parce qu'on l'a déposé au mois de novembre. Donc, c'est quand même assez récent. On ne s'attendait pas à des résultats instantanés, mais pour l'instant c'est très encourageant.

915 On est allé le présenter aux trois partis à l'Assemblée nationale, au caucus des trois partis, donc à tous les députés. Et pour l'instant, on des réactions très positives. Vous me direz, vous n'avez encore pas vu de changement, donc, mais bon, on a un contexte minoritaire aussi à Québec. Les changements ne se font pas toujours en quelques semaines, ça prend du temps.

920 Mais au moins, on n'a pas eu de renvoi. Il n'y a personne qui nous a dit : « Ce que vous dites est complètement en dehors de la track, puis rentrez chez vous et revenez nous voir. » Non. Tout le monde comprend que c'est des objectifs qui sont très corrects, mais souvent ce qui est invoqué, bon, c'est la situation des finances publiques qui n'est pas facile, et puis d'autres contraintes politiques. Mais je peux vous dire que pour l'instant c'est très encourageant. Il y a au moins un travail, je vous dirais, ce qui change par rapport à avant qu'on dépose le Livre blanc, c'est que ça devient une acceptation des principes, des constats.

925           Donc, déjà, c'est déjà une avancée, parce que si on n'était pas d'accord sur les constats, on partirait de pas mal plus loin. Mais sur les constats, dans l'ensemble, il y a une approbation, il y a une adhésion, même au niveau politique.

930           Moi, je reviens du congrès de la Fédération canadienne des municipalités, donc là, c'est plus les relations avec le fédéral, et j'ai constaté qu'ailleurs au Canada, il y avait le même cheminement de pensée. La FCM vient de déposer un rapport qui dit sensiblement la même chose pour l'ensemble des municipalités canadiennes. J'ai discuté avec mes collègues des autres provinces, et partout il y a ce même genre de constat. Et il y a des outils – je n'ai pas eu le temps d'en parler, mais il y a des outils fiscaux ailleurs qui sont inspirants pour nous.

935           En Saskatchewan, leur dernière entente, je pense, qui date de 2006, ils ont obtenu du gouvernement de Saskatchewan un retour de 20 % des recettes totales de TVQ. Enfin, ça ne s'appelle pas la TVQ, mais de la taxe de vente provinciale. Donc, il y a 20 % du total de la taxe de vente provinciale qui est retourné aux municipalités, sur ce principe, justement, d'analyse des responsabilités. Alors ça, ça existe, c'est en Saskatchewan.

940           Au Manitoba, il y a aussi un partage des revenus, de certains revenus du gouvernement du Manitoba. Et puis en Colombie-Britannique, ils ont une charte, déjà, puis eux ils sont justement en discussion sur l'aspect financier.

945           Donc, partout au Canada, il y a ces mêmes réflexions. Ce n'est pas quelque chose qui est désincarné de ce qui se fait ailleurs.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

950

Les villes du Québec ont déjà eu deux points de pourcentage sur la taxe de vente du Québec, autrefois.

**Mme PEGGY BACHMAN :**

955

Oui.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

960

Ça a négocié, c'est-à-dire cédé ou pris peut-être, en 1979, par la première réforme de la fiscalité. Là, vous voulez revenir...

**Mme PEGGY BACHMAN :**

965

Bien, à l'époque, le deal c'était : d'accord, vous reprenez ça, le gouvernement du Québec, mais en échange, vous nous donnez l'exclusivité du champ foncier. Ça, je n'en ai pas parlé, mais l'exclusivité du champ foncier en ce moment, le principe est pas mal atteint, avec la taxe scolaire qui prend de plus en plus d'importance. Et le dernier budget du Québec, qui abolit certaines péréquations aux commissions scolaires et qui va faire en sorte que les taxes scolaires vont augmenter très fortement dans certains secteurs.

970

**M. PIERRE HAMEL :**

Ailleurs qu'à Montréal.

975

**Mme PEGGY BACHMAN :**

Ailleurs qu'à Montréal, oui, effectivement.

**M. PIERRE HAMEL :**

980

Parce qu'à Montréal, justement il n'y avait pas de plafond.

**Mme PEGGY BACKHMA :**

985

Exact.

**M. PIERRE HAMEL :**

990

Parce que la valeur foncière était...

**Mme LOUISE ROY :**

Là, on ne vous enregistre pas, Monsieur Hamel. Parlez dans le micro.

995

**M. PIERRE HAMEL :**

1000

Pardon. Ça, en soi, c'est un des cas où Montréal était très lourdement désavantagée. Partout ailleurs qu'au Québec, les commissions scolaires atteignaient le 0,30 \$ et au-delà de ça, Québec compensait. Sur l'île de Montréal, jamais on n'atteignait le 0,30 \$. Bref, jamais... on payait toujours plein impôt pour la taxe scolaire. Alors ça, le fait d'abolir ce remboursement ailleurs qu'au Québec, c'est un avantage pour Montréal parce qu'on va cesser d'être...

**Mme PEGGY BACHMAN :**

1005

Bien, c'est un avantage, je vous dirais, tout à faire relatif. Ça veut dire que les autres vont être aussi pires que vous, que Montréal, mais pour moi, ce n'est pas vraiment avantage. Un avantage, ça serait qu'à Montréal aussi, qu'on compense, et que la taxe scolaire prenne moins

d'importance. Parce que là, la taxe scolaire, elle prend de plus en plus d'importance. Il n'y a pas vraiment de reddition de comptes ou peu, en tout cas.

1010

Le citoyen, quand il reçoit son compte de taxe scolaire habituellement, s'il ne connaît pas trop ça, il pense que c'est la Ville qui vient de lui envoyer, parce qu'il a reçu son rôle juste avant. Donc, habituellement, il fait le lien entre les deux. Il pense que c'est parce que sa valeur a augmenté que son compte de taxe scolaire augmente. Donc, c'est la faute de la Ville, puis il pose des questions à son élu municipal.

1015

Alors, c'est ça. Donc, le deal de 1980, normalement, c'était ça qu'il prévoyait.

**Mme LOUISE ROY :**

1020

Et tantôt, vous avez parlé du dernier congrès de la Fédération canadienne des municipalités auquel vous avez participé, est-ce que vous sentez aussi qu'il y a une nouvelle relation qui s'établit avec le gouvernement fédéral? Vous avez parlé tantôt d'Ottawa. Alors, c'est quoi? Donnez-nous des nouvelles.

1025

**Mme PEGGY BACHMAN :**

Bien, écoutez, il y a une volonté; il y a une volonté, en tout cas, et il y a un premier geste avec le plan québécois des... enfin, pas le plan québécois, pardon, le plan des infrastructures qui a été adopté dans le dernier budget fédéral, qui est un premier pas. Mais c'est sûr qu'il y a encore beaucoup à faire dans cette relation. Bien sûr qu'au Québec, c'est un petit peu différent. Au Québec, c'est avec le gouvernement du Québec que ça se passe. Mais c'est sûr que le gouvernement fédéral a aussi un rôle à jouer dans certaines compétences qui relèvent des municipalités.

1030

1035

**Mme LOUISE ROY :**

Mais il n'y a rien de précis que vous voyez venir avec Ottawa?

**Mme PEGGY BACHMAN :**

1040

Non, mais en tout cas, ce que je peux vous dire c'est que les représentations de la FCM vont aller dans le même sens avec Ottawa aussi pour la reconnaissance des municipalités comme un véritable ordre de gouvernement.

1045

**Mme LOUISE ROY :**

Monsieur Beaulac, vous voulez vous identifier?

**M. CLAUDE BEAULAC :**

1050

Oui. Claude Beaulac, directeur de l'Ordre des urbanistes du Québec. Moi, j'avais certaines questions relativement à la perspective que les élus ont du rôle de la municipalité dans leur développement immobilier. Vous avez dit tantôt qu'il y a souvent une course en avant, une fuite en avant pour avoir des taxes supplémentaires. Pour avoir travaillé beaucoup sur les coûts de développement, sur les ententes de développement, sur les impacts fiscaux de développement, je suis toujours encore surpris qu'aujourd'hui, ce sujet-là sur comment on analyse le projet de développement, quelles sont les retombées fiscales, quels sont les enjeux au niveau des investissements futurs, c'est à peu près toujours inexistant dans les décisions municipales.

1055

1060

Et de quelle façon cette réflexion-là a été portée aussi. Comment la Ville, partenaire de son développement, parce qu'elle investit autant que le promoteur immobilier et, en plus, elle va gérer le développement une fois qu'il va être réalisé, alors que le promoteur va avoir quitté, et c'est la relation avec le citoyen, comment ce rôle-là est perçu dans les municipalités? Comment les outils pour mieux analyser ce contexte-là de partenariat financier et de gestionnaire par la suite sont pris en considération? Au-delà des considérations de taxation et autre, mais aussi avec la base fiscale qu'on a actuellement sur l'impôt foncier?

1065

1070 **Mme PEGGY BACHMAN :**

1075 Bien, c'est sûr que ça évolue énormément. La preuve c'est, dans la région de Montréal, c'est le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, le PMAD. Je pense, il démontre, l'adoption de ce PMAD démontre qu'il y a vraiment une évolution de la façon de concevoir, d'imaginer, de faire du développement. Alors, il y a vraiment une conscience. Mais en même temps, il faut se mettre aussi à la place d'un élu municipal qui a son coffre d'outils, puis s'il veut faire des projets, si par exemple il y a une demande dans sa ville pour avoir une piscine supplémentaire ou un terrain de soccer ou bref, la croissance de la population fait qu'il y a cette demande-là, puis... les municipalités, ce n'est pas juste pour donner des bonbons à leurs citoyens.

1080 Mais ce qu'il faut voir, quand j'ai parlé le rôle dans le développement des municipalités, parce que les villes sont toutes en compétition pour attirer des personnes, puis Montréal ne fait pas exception. La compétition se fait, oui, au Québec, mais elle se fait de façon internationale. Et une des clés pour le développement de Montréal dans l'avenir, c'est d'attirer des personnes, des personnes qui vont pouvoir être de la main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises, et cetera. Donc, pour attirer des personnes, il faut que les milieux de vie soient attrayants; il faut que les milieux de vie soient intéressants. Et ce que les gens demandent, bien, c'est d'avoir une activité culturelle intéressante, qu'il y ait des équipements sportifs, qu'il y ait un bon système de transport en commun, et cetera.

1090 Donc, il y a de fortes demandes, des attentes de la part des citoyens. Et dans le contexte du Québec, avec le peu de population qu'on a, on n'a comme pas le choix d'être très attrayants et de faire beaucoup d'efforts pour être attrayants.

1095 Tout ça pour dire qu'une ville qui veut être attrayante, ça demande des investissements, ce n'est pas gratuit. Oui, il y a des choses qui peuvent se faire sans beaucoup d'argent, mais quand même, à la fin, il y a des choses qui coûtent de l'argent. Et le seul moyen pour le faire, encore une fois, c'est d'avoir des nouveaux développements.

1100

Bien, malheureusement, parfois, il y a des choix qui vont être faits, qui ne seraient peut-être pas les plus optimaux, mais qui, dans le contexte des outils actuels, vont être les plus optimaux pour pouvoir être une collectivité attractive. Mais c'est en train de changer, et le PMAD le prouve.

1105

**M. CLAUDE BEAULAC :**

Mais juste pour aller là-dessus, c'est-à-dire que quand on fait l'analyse des impacts fiscaux des projets, quand on tient compte des services à la population, juste sur des modèles très normatifs, sur moyennes, on se rend compte – en tout cas, les études que j'ai faites depuis plus de 30 ans démontrent qu'à peu près 50 % du développement immobilier résidentiel n'est pas rentable dans les municipalités.

1110

Très souvent, les municipalités, les citoyens actuels financent l'arrivée de nouveaux citoyens parce qu'on ne fait pas adéquatement l'analyse des impacts et on se dit : bien là, on va avoir plus de taxes, mais on ne voit pas l'ensemble. On regarde uniquement les coûts d'infrastructures puis on dit : « Bon, c'est bon », alors qu'on ne regarde pas la sécurité publique, on ne regarde pas les loisirs, et cetera, et dans plusieurs municipalités, c'est 20 % de la facture totale, des coûts totaux qui représentent les infrastructures. Alors, qu'il y a des modes de financement, aussi – et là encore, au niveau des infrastructures sur le financement, il n'y a pas de réserve dans le financement pour le renouvellement des infrastructures au bout de 25 ans, une fois qu'ils sont désuets.

1115

1120

Donc, il y a une gestion, il y a une méconnaissance de la dynamique fiscale et financière des villes dans le développement, et quand on en parle, disons que c'est un sujet un peu tabou, très souvent, parce que les élus sont mobilisés pour avoir plus de revenus. Les promoteurs, il y a une pression au niveau du développement parce qu'on dit que c'est le développement économique, donc il y a une espèce de discours, un peu, des fois, qui est malsain, dans le sens que le développement économique qui, dans le fond, est pénalisant pour les citoyens eux-mêmes, au lieu d'avoir une rationalisation du processus du développement qui permette un équilibre fiscal, évite, justement, de se retrouver dans des situations un peu trop corsées.

1125

1130

Mais ça n'empêche pas de faire des bons projets qui sont justement, au niveau de la qualité de vie. Justement, très souvent c'est de ces projets-là qu'il va créer de la valeur immobilière davantage, qui va justement jouer sur une plus-value.

1135

Je ne dis pas qu'il faut juste faire des projets rentables; il faut juste analyser correctement le développement d'une ville en fonction des plus et des moins qu'on va gagner selon les types de projets qu'on fait. Et très souvent, c'est complètement absent au niveau... comme urbaniste, je le sais, aussi, dans les plans d'urbanisme, dans les schémas, cette analyse-là est tout à fait inexistante ou à peu près pas utilisée du tout. Et on n'a pas de stratégie de développement dans ce sens-là qui tient compte de la fiscalité municipale.

1140

Et dans ce que vous m'avez présenté, je vous pose la question : c'est où, ça, dans la réflexion municipale actuellement?

1145

**Mme PEGGY BACHMAN :**

Bien, c'est sûr que c'est présent. C'est sûr que sur le terrain, les choses évoluent. Il faut voir que – et ça, c'est le thème de notre congrès cette année – l'élu municipal c'est avant tout un citoyen. Et il ne peut pas toujours aller plus vite que le citoyen; c'est-à-dire – et moi, je vous donne un exemple : les élus qui veulent faire de la densification, qui ont des projets pour mettre en place une nouvelle école dans un secteur ou une résidence pour personnes âgées; ça, c'est le cas qu'on voit le plus souvent. C'est fou, le nombre de fois où les villes qui veulent faire ça vont se retrouver avec un nombre suffisant de signatures pour aller en référendum, et pour que le projet, finalement, ne puisse pas se mettre en œuvre à cause de phénomène tel que « pas dans ma cour », et cetera.

1150

1155

Donc, c'est sûr que les municipalités peuvent prendre une partie du blâme, de la responsabilité; elles ne font pas tout parfaitement, il y a des choses à améliorer dans les pratiques de gestion, des choses évoluent, puis il faut aller dans ce sens-là. Et c'est ce qu'on fait.

1160

1165 Par exemple, il y a le bureau d'évaluation des prix. Ça, ce serait un outil pour essayer de faire de la formation, améliorer les pratiques dans le milieu municipal, mais il faut aussi voir qu'avant tout, il y a aussi l'acceptabilité sociale qui est toujours présente, quel que soit le projet. Et quand on fait des projets de densification, et souvent il y a cette problématique à gérer, et puis souvent on est obligé aussi de gérer ça.

1170 Donc, encore une fois, c'est une question d'équilibre. Moi, je suis quand même assez optimiste parce que je vois qu'il y a beaucoup de projets de TOD, notamment, dans la région de Montréal. C'est un concept qui, il y a encore 10 ans, n'était pas très présent ici, mais de plus en plus les gens trouvent ça intéressant, donc les choses évoluent.

1175 La société nord-américaine a été conçue avec l'automobile. Je veux dire, on paye tous pour ça aujourd'hui, mais en même temps, ça fait partie des mœurs, les gens utilisent leur automobile. Donc, ce n'est pas les élus municipaux tout seuls qui peuvent changer ça, je veux dire, il faut composer... un élu, c'est ça, c'est un citoyen qui a une responsabilité de représenter ses citoyens, donc oui, il faut qu'il assume un leadership, mais il ne peut pas aller... il ne faut pas lui demander d'aller beaucoup plus loin que là où est rendue la société.

1180 **Mme LOUISE ROY :**

1185 Est-ce que l'un ou l'autre des panélistes avait une opinion là-dessus? Comment on intègre, par exemple, les coûts actuels qui ne sont pas nécessairement directement reliés au projet, qui sont périphériques? Comment on les intègre dans les analyses pour faire l'évaluation de l'intérêt de certains types d'investissement. C'est un peu la question que Claude Beaulac pose.

1190 Vous n'êtes pas supposé réagir tout de suite, mais je pense qu'on va se le permettre. On a commencé 10 minutes plus tôt. Alors, Monsieur Hamel?

**M. PIERRE HAMEL :**

1195 C'est comme des écologistes qui rêvent que tout serait réglé par magie, si on tenait  
fait est, comme dit monsieur, en fait, de façon bête, là, il ne faudrait pas qu'une municipalité  
1200 accepte une nouvelle maison qui soit en dessous de la valeur moyenne des maisons du  
territoire, sinon tout le monde cotise pour accepter le nouvel arrivant. Mais bon, dans les faits, à  
court terme, c'est payant, parce qu'à court terme ça augmente l'assiette foncière. Puis ça, je veux  
dire, c'est comme l'addiction au sucre ou à n'importe quelle dope. Je veux dire, on peut rêver. On  
peut rêver que quelqu'un se réveille un jour et tienne compte des impacts à long terme, mais...

**Mme LOUISE ROY :**

1205 Mais vous autres, dans vos évaluations, les universitaires, est-ce que vous avez des  
méthodes qui vous permettent d'intégrer ce...

**M. PIERRE HAMEL :**

1210 En théorie, mais oui, mais c'est facile. Mais je veux dire, ça ne change pas les actions  
concrètes, ça. Tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas des sanctions ou des avantages à faire  
différemment... les gens ne sont pas bêtes. Les gens ne vont pas à l'encontre de leur intérêt à  
court terme.

**Mme LOUISE ROY :**

1215 Tantôt vous avez parlé d'incitatifs... Oui?

**M. CLAUDE BEAULAC :**

1220 Moi, je peux vous dire que j'ai fait des études pour une municipalité de la banlieue de la  
région de Montréal, dans la région de Montréal, j'ai fait des études à un moment donné sur le

développement justement de la rentabilité du développement dans une municipalité de la région. Et là, c'était 80 % du développement qui était non rentable. Et là, les élus se sont dit : « Bien là, ça n'a pas de bon sens. » Et on a rencontré les promoteurs immobiliers. On s'est dit : « Bon  
1225 écoutez, la Ville est bien prête pour le développement, mais le développement que vous amenez coûte de l'argent aux contribuables. Comment on va resserrer les normes, comment... » Et on est arrivé à un moratoire pour revoir un peu la façon dont on redéveloppait la ville. Pour que ça ne soit pas juste les nouveaux arrivants qui disent : « O.K., on a un logement abordable et c'est gentil. » Mais que finalement, dans 10 ans, ils payent énormément plus de taxes qu'ils devaient  
1230 payer et tout le monde le paie.

Il y a une logique aussi dans la fiscalité municipale qu'il faut utiliser aussi avec les moyens, on n'a pas encore d'autre chose. Il y a aussi des petits à côté où on a fait des ententes de développement, qu'on allait plus loin que les infrastructures aussi. Donc, il y a des ententes  
1235 de développement qui sont à développer. Mais il y a moyen, quand on commence à mettre les chiffres un peu avec des gens qui sont conscients des impacts que ça a et ce que ça amène, bien là, il y a une réflexion plus profonde qui se fait sur le contrôle du développement et sur les normes et sur la façon dont on fait le développement, tout simplement.

1240 **Mme LOUISE ROY :**

Monsieur Meloche, avez-vous... les gens de la Ville de Montréal aussi, si vous avez des réactions, ne vous gênez pas. À un moment donné, je vais revenir auprès de vous pour que vous nous rappeliez le cadre financier. On pourrait faire ça peut-être après la pause.

1245

Monsieur Meloche, avez-vous une réaction, vous, là-dessus?

**M. JEAN-PHILIPPE MELOCHE :**

Je n'ai rien de plus à dire que ce n'est pas qu'on n'est pas capable de faire ce genre d'études là, on est capable de les faire, mais il y a des techniques pour les faire. Et je pense que  
1250 monsieur Beaulac a travaillé dans ce domaine-là pendant longtemps. On sait à quoi ça sert.

1255

Les municipalités sont toujours prises avec l'illusion budgétaire; plus le budget est gros mieux c'est. Donc, on regarde la ligne des recettes, mais on ne regarde pas la ligne des coûts, puis à ce moment-là, on essaie de faire du développement, mais on ne mesure pas l'impact du développement.

1260

Donc, ce n'est pas une question que les technologies n'existent pas ou qu'on n'a pas les connaissances, c'est juste qu'on ne le fait pas. La réalité c'est qu'on ne le fait tout simplement pas. On veut avoir un gros budget. Donc, les promoteurs arrivent, les promoteurs sont gentils, aimables, ils ont des beaux projets puis ça va être beau puis ça va être intéressant. On ne mesure pas l'impact, tout simplement.

1265

**Mme LOUISE ROY :**

D'accord. Merci, Monsieur Beaulac. Monsieur Beudet, identifiez-vous s'il vous plaît.

1270

**M. GÉRARD BEAUDET :**

Oui. Gérard Beudet professeur à l'Institut d'urbanisme. Bon, pour faire un peu de millage sur cette dimension-là, c'est un des facteurs qui expliquent l'évasion fiscale. C'est-à-dire qu'on peut faire du développement en deçà des coûts réels et on attire des gens qui se disent : « Bien, la municipalité qui offre des services, elle nous charge cher. Le voisin nous donne les mêmes services, parce que c'est le voisin, mais ça coûte beaucoup moins cher. »

1275

1280

Compte tenu de la nature du membership de l'UMQ, comment est-ce qu'on peut discuter de ces problématiques-là qui sont transversales, qui sont en chevauchement sur les découpages municipaux et qui pourraient mener, par exemple, à examiner l'hypothèse des transferts de droits de développement où on dit : « Tu peux te développer, mais il y a des services que tu n'assumes pas. Le voisin l'assume, il va être compensé. » Où est-ce qu'on pourrait discuter de ce genre de mécanique là à partir du moment où, j'imagine que si on avait mis ça sur la table à l'UMQ, le Livre blanc n'aurait probablement pas été adopté?

**Mme LOUISE ROY :**

1285

Madame Bachman?

**Mme PEGGY BACHMAN :**

1290

Je ne me prononcerai pas là-dessus.

**Mme LOUISE ROY :**

1295

On vous écoute.

**Mme PEGGY BACHMAN :**

1300

Bien, on a consulté monsieur Beudet dans le cadre du Livre blanc donc ce n'est pas nouveau pour nous comme débat et ce n'est pas évident. C'est sûr que d'essayer... c'est toujours pareil. Quand on essaie de partager une petite tarte entre personnes pauvres, c'est très difficile, que ce soit des humains ou des institutions, c'est très difficile que les gens s'entendent, puis chacun essaie d'aller chercher le maximum pour ses citoyens, encore une fois, parce qu'il y a des attentes des citoyens.

1305

Évidemment, moi, je représente des élus, vous vous en doutez bien, mais en même temps, ce sont des humains puis ils ont été élus par leur population de leur territoire, de leur ville, puis ils défendent les intérêts de leur population. Et quand il y a des attentes, bien, ils essaient de trouver les moyens pour répondre à ces attentes.

1310

Alors, maintenant, si on veut qu'ils en donnent aux voisins, ce n'est pas facile. C'est leur demander... c'est un peu contre nature. C'est contre le processus démocratique où ils sont là pour représenter leurs citoyens. Alors, il faut trouver d'autres façons. Puis moi, j'ai toujours plus l'approche incitative.

1315 Il faut trouver peut-être des façons incitatives. Puis encore une fois, le cadre qu'on propose, nous, d'agir sur ces trois fronts-là, permettrait au final d'arriver probablement à ces résultats, en tout cas à de meilleurs résultats. Mais c'est sûr que tant qu'on n'a que la taxe foncière comme source de revenus, bien, ça produit ce genre de résultat, puis si on assoit des gens autour de la table pour dire : « Veux-tu en donner aux voisins? » Ce n'est pas facile.

1320

**Mme LOUISE ROY :**

Alors, Monsieur Rayside, vous allez avoir la dernière question avant la pause.

1325

**M. RON RAYSIDE :**

1330

Mais j'ai trouvé ça intéressant les redevances sur le coût des infrastructures dans l'avenir, parce que c'est... personnellement, c'est la première fois que j'entends parler de ça. Et quand on dit : la nature humaine, la nature humaine est de ne pas payer cher quand on construit dans un champ, parce que dans un champ, il n'y en a pas de service. Mais qu'est-ce qu'on fait 20 ans après? On demande les services. Ça fait que c'est ça, ce que le monde dit.

1335

Si on incluait l'ensemble des coûts de développement, parce que peut-être 10 ans après, ils demandent une épicerie; 20 ans après, ils demandent un poste de police; 30 ans après, ils demandent une école et un CSLC et un hôpital. Et c'est nous, ici dans la salle, qui finançons tout ça. Parce qu'il n'a pas payé cher, parce qu'il a bâti dans un champ. C'est ça, le problème. Non?

**Mme PEGGY BACHMAN :**

1340

Bien, oui et non, dans le sens où ces personnes-là, il faut quand même les mettre quelque part. Ce que je dis toujours, c'est qu'en ce qui concerne les écoles, les hôpitaux, et cetera, c'est lié à la croissance de la population. Donc, que la population soit dans un champ ou en plein centre-ville, vous construisez une grande tour de 20 étages, ça va prendre des écoles de toute façon puis des hôpitaux.

1345

**M. RON RAYSIDE :**

Mais ils sont déjà là et ils sont à moitié vides.

1350 **Mme PEGGY BACHMAN :**

Mais ils sont pas mal surutilisés. S'ils étaient sous-utilisés, je serais d'accord avec vous. Mais en tout cas, puis en ce qui concerne les hôpitaux, ils ne sont pas sous-utilisés. Donc ça, je dirais, peu importe en fait, sauf si vous me disiez que quelqu'un allait s'installer dans le Grand Nord puis qu'il fallait construire beaucoup, mais à la rigueur tant mieux pour eux, mais ce n'est pas tant la localisation, pour ça, n'a pas beaucoup... les impacts c'est plus sur le transport, c'est vraiment le transport qui est empaqueté par ce genre de décision. Et là, effectivement, je pense qu'encore une fois, le PMAD adopté par la CMM démontre une volonté d'agir pour répondre à ces problématiques puis d'avoir de meilleurs développements.

1360

**Mme LOUISE ROY :**

Alors, écoutez, Madame Bachman, vous restez avec nous? Je pense que c'est à peine amorcé. On va entendre ce que nos trois autres panélistes ont à dire. On s'arrête pour une quinzaine de minutes de pause puis on revient.

1365

**PAUSE**

**Mme LOUISE ROY :**

1370

Alors, pour poursuivre sur notre lancée, nous allons maintenant entendre madame Danielle Ripeau, qui est conseillère à la planification à la Conférence régionale des élus de Montréal. Elle va venir nous parler, nous donner des chiffres sur le sous-financement systémique à Montréal. Madame Ripeau.

1375

**Mme DANIELLE RIPEAU :**

1380 Alors, d'abord, merci à l'Office de nous permettre de créer cet espace pour échanger avec vous sur nos réflexions, sur ce qu'on appelle le sous-financement systémique de Montréal au regard du partage des budgets du gouvernement du Québec.

1385 Alors, avant de commencer, peut-être vous faire un petit topo de la CRÉ de Montréal, la Conférence régionale des élus. Peut-être que tout le monde ne connaît pas la Conférence régionale des élus, c'est en fait le secret le mieux gardé à Montréal, je dirais. Très peu de gens la connaissent et pourtant c'est une organisation qui fait preuve d'innovation et de leadership de façon extrêmement intéressante, qui s'est dotée d'une gouvernance qui est absolument unique au Québec, qui est une gouvernance hybride, formée d'élus municipaux, d'élus venant de différents horizons aussi, et de membres ou partenaires de la société et des représentants socioéconomiques.

1390 Et tout récemment, la CRÉ a ajouté à son désir de vouloir se faire une plateforme régionale de concertation en créant un membership. Nous avons maintenant 200 membres à la CRÉ de Montréal. Alors, c'est donc une petite organisation qui compte sur ses partenaires et qui compte sur un système d'innovation pour réaliser son mandat qui est un mandat confié par le  
1395 gouvernement du Québec, de concerter la région et de la développer.

1400 Donc, je vous fais ceci. Et dans ce contexte, nous avons animé, et nous animons encore, un groupe de travail qui est composé de, en fait, c'est un très grand groupe, c'est un groupe de réflexion et de travail, qui est composé d'une soixantaine d'organisations montréalaises : des gens de réseaux éducation, santé sont là, culture, environnement, jeunesse, relève... nommez-les, on est 60 autour de la table et on s'est intéressé à la question du financement des différents réseaux montréalais ou de nos organisations.

1405 Le contexte dans lequel on a travaillé, étant donné un premier constat, était de se dire : « Montréal, de quoi on parle quand on parle de Montréal? » On étend énormément de choses, on l'a résumé en trois points. Évidemment, on aurait pu en dire beaucoup plus, mais pour l'objet

1410 de cette présentation, je dirais que le rappel : Montréal c'est 24 % de la population du Québec; Montréal, on comprend ici qu'on parle de l'île. À quelques dizaines de milliers près c'est 2 millions de personnes qui paient 6,2 milliards d'impôts au gouvernement du Québec, c'est-à-dire 24,9 % de l'impôt perçu au Québec et qui génère globalement 34,5 % du PIB. Donc, qui génèrent de la richesse.

1415 On est parti sur cette base-là pour faire les constats suivants. Alors, on va avoir l'occasion d'y revenir, mais je les passe une première fois avec vous. Ce qu'on constatait c'est quel que soit le réseau, quel que soit l'organisation montréalaise, on observe un sous-financement partout, dans tous les secteurs, et cela depuis fort longtemps.

1420 Principalement, le facteur populationnel. Le poids démographique de Montréal est considérablement dilué dans le financement qui nous parvient. L'hypothèse qui est avancée ou l'argument, plutôt, qui est avancé par les différents programmes avec lesquels on peut travailler avec le gouvernement, c'est que la densité de Montréal et sa complexité permettent des économies d'échelle. Conséquemment, on n'est pas obligé d'en donner autant.

1425 On les présume, les économies d'échelle. Par contre, en ce qui concerne les coûts d'opération qui sont liés à la densité, qui sont liés à la complexité d'un territoire comme Montréal, on les ignore. Ça n'existe pas quand on est là. Montréal c'est une région comme n'importe quelle autre. Ce qui fait qu'au total, le résultat, quand on laisse les hypothèses qui sont des présomptions pour regarder quels sont les budgets réels qui sont transférés, on se retrouve avec des budgets qui sont insuffisants au regard, évidemment, des besoins de la population, puisque ce facteur-là a été mal pris en compte.

1435 Les obligations de Montréal comme métropole, et non pas strictement comme région ou comme ville, mais comme métropole du Québec, ne sont pas pris en compte. Qu'est-ce que ça veut dire des obligations de métropole? Bien, ça veut dire, outre le fait d'assurer un leadership en termes de développement économique, ça veut dire aussi d'assurer des services à des populations qui ne sont pas forcément la population de Montréal.

1440 En éducation, on a des services spécialisés. Les gens viennent parce que c'est à cet endroit qu'ils vont être en mesure de les obtenir. Ça veut dire la même chose quand on pense à la santé. On a commencé à en entendre parler hier et aujourd'hui, on va certainement revoir ça. Donc, santé, éducation.

1445 Ça veut dire l'attraction qu'une ville comme Montréal exerce sur des populations d'autres régions qui présentent un certain nombre de problématiques, et c'est à Montréal qu'ils vont trouver une solution, et d'autres, là, mais essentiellement, les obligations qui s'ajoutent à ce que c'est une ville sont là et elles sont très rarement, pour ne pas dire jamais prises en compte dans les budgets.

1450 La vision du gouvernement du Québec, quand on regarde le développement des territoires, c'est une vision qui est d'abord centrée sur le développement des régions. On l'a vu, les gens qui ont suivi le développement de la *Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires* qui vient d'être adoptée, la première version de cette stratégie-là ne faisait aucunement mention de la métropole. C'est un ajout de fin de discussion, après un cycle de deux ans d'échanges, où on a enfin ajouté un quatrième volet qui s'intéressait au développement de la métropole et qui a ouvert, par exemple, sur la conclusion du PMAD, c'est un premier pas, mais ça a été de dure lutte.

1460 Enfin, à l'inverse, je dirais, et c'est l'argument contraire, il n'y a pas de vision de développement de Montréal. Ce n'est pas présent. Il y a vraiment un axe qui est fait, qui est donné par ce gouvernement et réconforté par le discours ambiant, je dirais, d'axer le développement des territoires sur celui des régions.

1465 Évidemment, quand on se rencontre, les gens nous parlent des rencontres qu'ils font dans leur réseau au plan national, avec différentes régions qui se regroupent là, mais on se retrouve avec un discours ambiant qui est relativement négatif par rapport à Montréal. Montréal, c'est encore perçu comme la région qui n'en est pas une, mais qui en est peut-être une, mais en tout cas, qui est la région qui a tout.

1470 C'est un peu la perception des gens et ce discours-là qui repose sur des perceptions, on peut facilement démolir ce genre de perception là, mais il reste, il demeure – et il est renforcé par toutes sortes de mécanismes, que ce soit les gens eux-mêmes, que ce soit les réseaux, que ce soit les médias – très difficile de sortir.

1475 Je vais vous donner quelques exemples assez rapides. En fait, on en a énormément sur ce qu'on veut dire par du « sous-financement » dans les différents réseaux. Je pense que l'élément important qu'on va voir dans les exemples qu'on donne, c'est le caractère systémique et répandu.

1480 En santé. En santé, l'hypothèse de base du gouvernement est que Montréal est une région qui est surfinancée. Il y a trop d'argent et, conséquemment, depuis 2007, on tente de réduire la part de Montréal dans le financement de l'ensemble des établissements du Québec.

1485 Actuellement, Montréal reçoit 33 % du financement global. C'est plus que sa population. D'une part... deux choses : d'une part, elle subit 40 % des compressions qui ont cours présentement en termes d'optimisation des services et, d'autre part, il faut savoir que dans d'autres métropoles, parce que je le disais tantôt, il y a des responsabilités particulières d'associées à la métropole, dans d'autres métropoles comme Toronto ou Londres, le taux de surfinancement, non seulement est toléré, mais est consenti et approuvé, est de l'ordre de 50 %. On estime qu'à 50 % de plus de financement que le financement populationnel, une métropole est en mesure de livrer les services qu'on attend d'elle. Ici, on est à 33 %. On estime que c'est trop. On est dans un processus de coupure.

1495 Concernant l'entrepreneuriat, on a des enveloppes qui sont dédiées au développement de l'entrepreneuriat. Alors, Montréal reçoit 21 % de l'enveloppe, 13 % du FLI, qui est une autre enveloppe dédiée au développement local, ce qui donne, si on le regarde per capita, on est 8,76 versus 7 \$ à l'extérieur. Ce qui veut dire un écart de 20 %, ce qui veut dire que dans le financement de l'entrepreneuriat à Montréal, il y a les services, les ressources qui sont mis à la disposition des entrepreneurs montréalais, ils sont à moins 20 % de façon systémique.

1500 Cégep. Les cégeps ont un budget de base qui est basé sur les effectifs de 1997. On est  
en 2013, six ans plus tard. Alors, on est dans un processus que j'ai appelé « Le financement des  
étudiants fantômes ». En 97, il y avait des étudiants qui étaient là, dans certaines régions, il y en  
a d'autres qui étaient à Montréal, et en 2013 c'est autre chose. Le gouvernement finance sur la  
base des étudiants qui existaient en 1997. En résultat net, c'est un manque à gagner de  
1505 14 millions pour Montréal, sur cette base-là, et c'est 4 000 étudiants adultes qui n'ont pas accès à  
la formation continue, par année, à Montréal. Pourquoi? Parce que contrairement au  
financement des étudiants, des jeunes étudiants, le financement n'est pas basé sur tant de  
milliers de dollars accordés par étudiant – et donc, il y en a 10 000, ça fait 10 000 fois X –, il y a  
un montant qui est prédéterminé, basé sur nos étudiants fantômes dont je parlais. Et quand on a  
1510 dépensé ce budget-là, bien, c'est terminé.

En septembre 2011, il y a 4 000 étudiants montréalais qui se sont fait dire : « Non. Vous  
ne retournerez pas aux études au collège parce qu'il n'y a pas d'argent. »

1515 Commissions scolaires. Alors, on a abordé un peu la question tantôt de la taxe scolaire.  
Bien oui, il y a une péréquation de la taxe scolaire. Oui, à Montréal, on paie une certaine partie  
de la taxe scolaire qui n'est absolument pas compensée par d'autres mesures qui viennent du  
gouvernement du Québec et qui servent les autres régions.

1520 Je n'entrerai pas dans la mécanique de la taxe, mais le taux étant limité à 0,35 \$ par  
100 \$ d'évaluation, évidemment, plus l'assiette fiscale est grande, moins vite on l'atteint. On  
s'entend que dans les plus petites régions, ce taux-là est rapidement atteint. Et donc, les  
commissions scolaires manquent d'argent, évidemment. Conséquemment, le gouvernement du  
Québec les compense. Ce n'est pas le cas à Montréal. Plus encore, je dirais qu'il fut un temps où  
1525 on était en période de coupures, donc à enveloppe fermée, et c'est Montréal qui finançait, à  
hauteur de 25 millions par année, les taxes scolaires à l'extérieur de Montréal. Ce n'est plus le  
cas maintenant parce que l'enveloppe est... on n'est plus en mode coupures.

1530 Le problème aussi dans les commissions scolaires de Montréal, et ce n'est pas anodin, le financement des milieux défavorisés. Historiquement à Montréal, les milieux défavorisés ont été financés avec les profits de la taxe, les intérêts qui sont financés par la taxe. Vous le savez tous aujourd'hui, les taux d'intérêt, ils ne sont pas très élevés. Ils ne génèrent donc pas du tout les montants requis pour financer les élèves qui viennent de milieux défavorisés. Et, actuellement, il n'y a absolument rien sur la table pour compenser ça. Et je ne parlerai pas  
1535 longtemps des écoles vétustes à Montréal. On a entendu les grandes nouvelles hier, sur la contribution gouvernementale de 5 millions pour financer et rénover un certain nombre d'écoles. C'est un début. On se rappelle que la demande de la commission scolaire de Montréal est de 100 millions par année durant 10 ans pour rénover ses écoles. Mais le gouvernement peut dire que oui, il fait un effort.

1540 Forum jeunesse. Les forums jeunesse, à partir de la stratégie jeunesse, ont à leur disposition un fonds d'investissement pour développer des projets. Le forum jeunesse de Montréal, 28 % des jeunes sont à Montréal. Le budget c'est 14 %. Alors, quand je parle du poids démographique, c'est un exemple.

1545 Par contre, si on regarde en termes de pro rata, on est à 2,35 \$ par jeune et à 4,79 \$ par jeune à Laval. On se demande ce qui se produit quand on traverse un pont, ce n'est pas évident, mais on peut, à la limite, remettre en question les critères qui sont utilisés pour déterminer comment cet argent-là est réparti entre les régions.

1550 Concrètement, pour la région de Montréal ça veut dire que sur les 372 projets déposés, admis, recevables, acceptables, donc qui avaient été une première évaluation et ils étaient tout à fait recevables et intéressants, on est capable d'en financer 66 et il en reste 306 qui sont sans  
1555 financement. Il faut savoir aussi que dans d'autres régions, l'argent disponible doit être retourné à la fin de l'année au fonds consolidé de la province parce qu'il n'a pas été dépensé. Mais il n'est pas réinvesti dans les fonds du forum jeunesse.

1560

Carrefour jeunesse emploi. On donne les exemples, par exemple j'ai donné celui de Saint-Laurent où il y a 22 000 jeunes, j'aurais pu en citer un autre, c'est tout à fait comparable. Et par opposition, par exemple, à un CJE, un Carrefour jeunesse emploi qui dans est une région où il y a 4 000 jeunes, c'est le même budget d'opération. C'est : un carrefour, c'est un carrefour, on paie le même prix.

1565

Les aînés, même chose. Il y a 300 000 personnes aînées à Montréal. Si on considérait que c'était une ville, ça serait la quatrième ville en importance au Québec, après Montréal, Québec, Laval. Est-ce que ça veut dire qu'il y a 300 000 personnes à concerter, ça demande une attention particulière ou un budget particulier? Pas pour le gouvernement du Québec, c'est exactement le même budget qu'on retrouve dans toutes les régions où il y a 3 000 aînés, par exemple, 10 000 aînés, 20 000 aînés c'est la même chose.

1570

Alors, là, dans le fond on se disait : mais comment est-ce qu'on arrive à un résultat comme ça? Qu'est-ce qui se passe? Comment la mécanique s'installe? Parce qu'on a parlé d'un sous-financement systémique. Je ne pense pas que ce soit de propos délibéré, je ne pense pas que c'est ce qui soit voulu, mais quand on regarde la mécanique de répartition des budgets entre les différentes régions, bien, on voit qu'on peut difficilement arriver à autre chose.

1575

On a des critères de distribution qui sont appliqués à tout le monde, c'est-à-dire une unité une affectation de budget. S'il y en a 20, bien, ça fait 5 % pour tout le monde, peu importe la grosseur de l'unité dont il est question.

1580

Une utilisation d'indicateur qui est en pourcentage sans référence à la valeur absolue. Ça a l'air tout à fait juste, ça. Il y a 12 %, un taux de chômage de 12 % à Montréal, il y a un taux de 12 % de chômage dans la région X. C'est le même taux. Alors, on donne la même chose. On se sert de cet indicateur-là qui nous amène à donner la même chose, sans se poser la question : « Est-ce que ça concerne le même nombre de personnes? » Et quand on est sur des budgets qui servent soit à livrer des services, soit à faire du développement, évidemment que le nombre de personnes concernées a une importance.

1585

1590 Des indicateurs, une pondération qui sont sans lien avec la réalité régionale. Indicateurs et pondération sans lien avec la réalité régionale, je pense que vous voyez de quoi il s'agit. Un gel d'enveloppe, avec des critères qui n'ont pas changé, même si la situation économique a changé, un gel d'enveloppe, en plus avec une augmentation de mission et de territoire.

1595 Financement théorique, on l'a vu. Des enveloppes spécifiques pour les régions-ressources et rurales, mais sans jamais d'équivalent pour Montréal.

1600 Des coûts d'opération à Montréal nettement plus élevés, qui ne sont jamais pris en compte. Des budgets pour des missions spécifiques, les mêmes pour tout le monde. L'exemple le plus patent de ça, c'est les gens de l'université qui nous le racontaient. Ils ont une enveloppe dédiée à la sécurité, peu importe le monde, peu importe qu'on soit au coin de Berri et Sainte-Catherine ou qu'on soit en Abitibi, c'est la même enveloppe.

1605 Et, finalement, des enveloppes montréalaises qui sont de plus en plus dirigées vers le développement du grand Montréal et donc, qui ne restent pas à Montréal comme telle.

1610 Au total, quand on cumule tout ça, c'est des petites... à chaque fois, c'est des petites choses, mais qui s'ajoutent, qui s'ajoutent, qui s'ajoutent et de façon systématique et partout, qui fait qu'on a un déficit d'investissement à Montréal, qui épuise nos ressources et qui risque d'étouffer le dynamisme. Les gens compensent tant qu'ils peuvent, à chaque fois, mais il y a une limite à être capable de compenser quand ça vient de partout.

1615 Ça affecte, quand ça affecte un secteur, ça n'affecte pas qu'un secteur, ça affecte aussi en amont et en aval. Et finalement, ça crée de l'exclusion. Donc, des Montréalais et des Montréalaises qui sont exclus des études, qui sont exclus de certains soins de santé, qui sont exclus des ressources qui sont liées à l'entrepreneuriat, et cetera.

Alors, finalement, je dirais que oui, Montréal est la métropole du Québec. C'est une affirmation qui a été arrachée de haute lutte et qui apparaît maintenant dans la stratégie d'occupation et de vitalité des territoires. Mais ce qu'on observe aussi, c'est qu'il n'y a pas de

1620 politique nationale pour le développement de la métropole – entendons Montréal par métropole –  
mais par contre, on a une politique sur la ruralité, qui en est à la troisième édition, on a une  
stratégie de développement de la Gaspésie qui vient d'être déposée il y a quelques semaines à  
peine, un plan d'action gouvernemental pour les municipalités dévitalisées, un fonds de soutien  
pour les territoires en difficulté, mais rien qui existe comme étant une politique pour Montréal.

1625

Voilà.

**Mme LOUISE ROY :**

1630

Bon. Alors, on a un premier état des lieux qui vient de nous être fait. Maintenant, on va  
entendre monsieur Jean-Philippe Meloche. Je vous rappelle qu'il est professeur adjoint à l'Institut  
d'urbanisme, Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Alors, Monsieur Meloche,  
vous avez une dizaine de minutes, en débordement peut-être un peu. Une quinzaine, maximum.  
D'accord?

1635

**M. JEAN-PHILIPPE MELOCHE :**

15 ou 10?

1640

**Mme LOUISE ROY :**

Entre 10 et 15, 12.

**M. JEAN-PHILIPPE MELOCHE :**

1645

Donc, la question qui m'était posée un peu en venant ici c'était : La ville de Montréal a-t-  
elle les moyens de ses ambitions? Évidemment en lien avec le Plan de développement. Bon, je  
me suis posé cette question-là et puis je me suis dit, je vais faire une petite approche  
pédagogique au départ.

1650

1655 La réponse la plus simple que je pourrais donner c'est : est-ce que Montréal a les moyens de ses ambitions? Le moins que Montréal a beaucoup d'ambitions, la réponse c'est non. Parce que généralement, on n'a jamais les moyens de nos ambitions. C'est une logique économique implacable. En économie, on dit toujours : « Les besoins sont illimités. » Par contre, les ressources qu'on a pour satisfaire ces besoins-là sont limitées. Donc, finalement, on ne satisfait jamais tous nos besoins.

1660 J'ai essayé d'illustrer ça ici avec deux cercles, le cercle bleu étant le cercle des besoins, il n'est pas illimité, là – je comprends, je l'ai fini, pour qu'il puisse rentrer dans l'image –, mais il est très gros. Il est très gros, le cercle des besoins. Donc, les ambitions de la Ville de Montréal devraient être très grosses. Je veux dire, il faut aller le plus loin qu'on peut. On peut vouloir satisfaire toutes sortes de besoins, puis il n'y a pas de limite à ce niveau-là.

1665 La limite, elle vient plutôt du côté des moyens. Qu'est-ce qu'on a les moyens de satisfaire dans les besoins? Puis dans le fond, la vraie problématique, ce n'est pas de se dire : « Est-ce qu'on a bien identifié les besoins? » Je veux dire, on peut toujours en identifier d'autres. C'est de savoir : est-ce qu'on a identifié les besoins qu'il fallait satisfaire, qui allaient nous amener le plus loin possible, étant donné nos moyens? Et ça, c'est le petit cercle turquoise dans le milieu.

1670 Donc, l'opération c'est de se poser la question : qu'est-ce qu'on peut faire qui va nous rendre le plus loin possible en tant que ville? Mais qui cadre dans le petit rond vert qui est le rond des moyens. Et là, la question qui m'est posée c'est : « Est-ce qu'on a les moyens de faire le Plan de développement? » Autrement dit, est-ce que le Plan de développement peut cadrer dans mon petit rond turquoise?

1675 Ce n'est pas évident. Ce n'est pas évident de répondre à la question, parce qu'une ville, ça ne se finance pas comme une entreprise ordinaire. L'entreprise ordinaire, elle va vendre des biens et services, puis si les recettes qui rentrent sont supérieures au coût, elle va dire : « Bien, je suis rentable, j'y vais. »

1680

1685 Une ville, ça ne fonctionne pas comme ça. Une ville, ses recettes ne sont pas nécessairement liées à ses dépenses. On essaye de faire toutes sortes de liens. Tantôt, on disait : « Oui, l'essence, la route... », ci, ça. Mais de façon générale, on taxe le revenu des gens puis après ça, on leur donne des soins de santé... ça n'a pas rapport. Ça ne devrait pas avoir rapport et ça n'a pas rapport.

1690 Donc, la Ville, dans le fond elle a un pouvoir de coercition. Quand va chercher la recette, ce n'est pas : « Pourriez-vous payer vos impôts s'il vous plaît? » Vous ne payez pas vos impôts, on saisit votre maison. Vous ne voulez pas les payer encore, on vous met en prison. Bon. Alors, à un certain moment donné, on les paie les impôts.

1695 Donc, ce n'est pas un jeu d'offres et de demandes, c'est un jeu de coercition. C'est-à-dire les citoyens, si on leur met devant eux un plan puis on leur dit : « Bien ça, c'est votre plan et vous payez pour. » Bien, ils vont payer pour. Donc, est-ce qu'on a les moyens de nos ambitions? Bien, si on met les taux assez élevés, techniquement, on devrait aller chercher les recettes suffisantes pour faire le plan.

1700 Qu'est-ce qui restreint les moyens dans le fond? Pourquoi mon cercle turquoise est si petit que ça? Bien, c'est que dans le fond, les citoyens ont un pouvoir, eux, de dire au gouvernement : « Non, on ne veut pas payer. » Ça vient une fois par quatre ans puis c'est aux élections. Donc, c'est éminemment politique, c'est ce qu'on appelle un choix public. Le choix public vient... dans le fond, les citoyens vont dire : « Dites-nous combien ça coûte, dites-nous ce que vous allez nous donner, puis nous on va vous dire : oui ou non, on veut embarquer là-dedans. »

1710 Le problème avec le document qu'on a du Plan de développement, c'est que oui on a chiffré certaines choses. La plupart des choses qu'on a chiffrées sont déjà incluses dans le budget de 2013. Donc, on a déjà payé les impôts pour ça. Donc, techniquement, ça nous coûte zéro pour l'année prochaine. On est content, il n'y a pas d'impact budgétaire.

1715 On nous a mis aussi des choses qui sont dans le Plan triennal d'immobilisation, qui sont aussi déjà budgétées pour 2013. Donc, on a déjà payé pour. Puis pour 2014-2015 on suppose que ça a été pensé pour, disons, cadrer dans le plan budgétaire. Donc, à ce moment-là, l'impact budgétaire du Plan de développement n'est pas si élevé que ça. Ou du moins, on a de la difficulté à savoir s'il est élevé ou pas, parce qu'on ne nous fait pas ressortir l'impact réel fiscal du Plan, qui serait de dire : « Bien, voici de combien vont augmenter les impôts si vous voulez avoir le Plan. » Et ce qui serait encore mieux c'est de dire : « Voici de combien vont augmenter vos coûts si on ne met pas en place le Plan. » O.K.? Parce qu'en économie, il y a un coût à faire quelque chose, puis il y a toujours un coût à ne pas faire quelque chose.

1720 Tantôt, on parlait des investissements en infrastructures qui n'ont pas d'impact sur les valeurs foncières. Ce n'est pas parce que je refais le surfacage d'un boulevard que mes valeurs foncières aux abords du boulevard vont se mettre à augmenter demain matin. Mais ne refaites pas le boulevard, attendez plusieurs années, puis vous allez vous rendre compte que les valeurs foncières vont avoir diminué. O.K. Pourquoi? Parce que les valeurs foncières sont liées à la qualité des infrastructures qui sont autour. Et à ce niveau-là, un surinvestissement c'est le même impact qu'un sous-investissement. Pourquoi? Parce que le surinvestissement, on va payer beaucoup trop d'impôts pour des infrastructures qu'on n'a pas besoin. Ça fait baisser les valeurs foncières. Un sous-investissement, c'est que les infrastructures sont désagréables, on n'a pas envie d'habiter là, on veut aller habiter ailleurs, ça fait baisser les valeurs foncières aussi.

1730 Donc, c'est l'investissement optimal qui optimise les valeurs foncières. Et ça, d'être capable de le calibrer, ce n'est pas toujours évident.

1735 Maintenant, l'autre question c'est de se dire : bon, O.K., si jamais on nous dit : c'est correct, on peut jouer sur la grosseur du rond turquoise en augmentant ou en diminuant le taux, le fait qu'on soit pris avec les impôts fonciers, est-ce que ça crée un problème de financement? Est-ce que les impôts fonciers sont saturés au point tel qu'on ne pourrait pas vraiment augmenter les taux puis aller chercher l'argent nécessaire?

1740

1745 Je vous ai mis un petit graphique, ici. C'est l'impôt foncier en pourcentage du produit intérieur brut. Donc c'est, disons, le poids des impôts fonciers et ça inclut les commissions scolaires. Ici, à la fin, il y a un petit 13 % qui est les commissions scolaires puis un 87 % qui est les municipalités. Mais du moins, tout ce qu'on paie en impôts fonciers en tant que Québécois, dans l'ensemble du Québec, ça représentait à la fin des années 80 quelque chose 1,7% du PIB, puis ce n'est pas énorme, puis aujourd'hui, on serait à quelque chose comme 2,7. Puis entretemps, ça avait monté à 2,5, dans le début des années 90, pour redescendre, pour remonter... bon.

1750 Si on se pose la question : est-ce que les impôts fonciers sont de plus en plus lourds à payer avec l'économie qu'on a? La réponse c'est oui. Oui, effectivement, c'est de plus en plus lourd à payer. Est-ce que ça veut dire qu'on n'a pas les moyens de le faire? Je ne peux pas répondre à cette question-là, mais du moins, oui, on peut observer que l'impôt foncier prend de plus en plus de place dans l'ensemble de notre économie. Donc, c'est quelque chose qu'on  
1755 utilise de plus en plus.

Maintenant, pourquoi est-ce qu'on paye de plus en plus d'impôts fonciers? Bien, essentiellement, parce que les impôts fonciers servent à financer les services des municipalités. Puis les dépenses des municipalités, dans l'ensemble de l'économie, étaient plus importantes au  
1760 début des années 90, puis il y a eu un déclin dans la fin des années 90. C'était l'époque de la lutte au déficit, il fallait faire des déficits zéro à Québec, puis on était en restriction budgétaire à Québec. Il faut croire que les municipalités ont un peu imité, imité ça, pourquoi? Parce que probablement qu'il y a un paquet de subventions qui ne sont plus descendues dans les municipalités, et les municipalités ont mis le frein à un paquet de projets à la fin des années 90.

1765 Ce qui fait qu'autant... Québec ici, ce n'est pas la ville de Québec, c'est le gouvernement du Québec, c'est les finances provinciales, on voit un peu que la lutte au déficit zéro, 1997, on voit Lucien Bouchard arriver, puis pouf! Ça plonge un petit peu. C'est exactement ça. Donc, on a restreint, on a réduit un peu la taille de l'État dans les années 90, puis à la fin des années 90, on  
1770 a atteint l'objectif du déficit zéro. On a senti qu'on était un petit peu mieux, puis là, bien, ça s'est mis à augmenter.

1775 Puis depuis 2006-2006, les municipalités, oups! Il y a un petit saut de dépenses. Il y a un viaduc qui est tombé à Laval, puis ça a entraîné un paquet de conséquences qui ont fait en sorte que là, oups! On a délié un peu les cordons puis on a dit : « Peut-être qu'on a sous-investi, on va accélérer un peu. » C'est ce qui explique la petite remontée à la fin, des dépenses municipales.

1780 Mais grosso modo, on paye plus d'impôts fonciers. Mais techniquement, on a plus de nos municipalités avec, en proportion du PIB. Donc, les deux semblent se suivre. Je ne peux pas dire que c'est exagéré ou pas.

1785 Alors, on pourrait dire : « Oui, mais les municipalités sont étouffées, parce qu'elles payent beaucoup trop d'impôts fonciers maintenant par rapport à leurs dépenses. » De façon générale, si on prend la fin des années 80 jusqu'en 2011, c'est à peu près 60 %. Même, ça aurait diminué un petit peu, mais statistiquement, disons que ce n'est pas significatif.

1790 La ligne bleue qui est là, le 60 %, c'est la part d'impôts fonciers dans l'ensemble des dépenses des municipalités au Québec. Ça tourne autour de 60 %. C'est relativement stable. La barre rouge qui est en haut, c'est l'autonomie financière, si on veut, des municipalités, c'est-à-dire les revenus autonomes sur l'ensemble des dépenses, dans le fond. Au départ c'était... bien, au départ. Fin des années 80, c'était autour de 90 %, ça a baissé à 85. Ça donne une illusion que le gouvernement du Québec s'implique plus dans les municipalités. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le gouvernement du Québec s'implique plus avec des transferts, mais en même temps, il remet moins de paiements tenant lieu de taxes dans les municipalités, c'est-à-dire un montant relativement équivalent, ce qui donne une illusion que les municipalités sont moins autonomes, mais dans le fond, l'argent qui vient de Québec est sensiblement proportionnel au cours de ces années-là.

1800 Donc, finalement, il n'y a pas de gros mouvements là-dessus. Donc oui, c'est vrai que c'est important comme recette ce qui vient de l'impôt foncier, oui, c'est l'outil principal des municipalités, mais ce n'est pas une réalité qui est en mouvance, qui aurait changé puis que soudainement on a un étouffement grave.

1805

Donc, moi, il n'y a rien qui me permettrait de dire que si on utilise encore l'impôt foncier l'année prochaine ou l'autre année d'après, qu'on serait en train d'étouffer nécessairement les municipalités. Selon moi, s'il y avait de la place l'année passée, bien, il y en a probablement encore l'année prochaine. Jusqu'où? Je ne peux pas le dire. Je n'ai pas nécessairement d'études qui déterminent ça.

1810

Mais ce qu'on peut se poser comme question... ici, dans mon graphique à gauche, la ligne bleue, dans le fond, c'est la charge de l'impôt foncier dans la RMR de Montréal. J'ai juste rétréci un peu le focus pour montrer que quand on se rapproche de Montréal, la charge fiscale qui était de 2,7 % du PIB, elle est plutôt de 3 % du PIB, si on ne prend que la RMR de Montréal. Donc, plus on se rapproche de la ville de Montréal, plus on sent qu'effectivement la charge de l'impôt foncier est peut-être plus importante dans l'économie, mais la différence, elle n'est pas

1815

énorme. Et là où on pourrait se dire : écoutez, on n'a pas plus de marge de manœuvre dans l'impôt foncier, ce qu'on appelle la fameuse courbe de Laffer en économie, Laffer, ce qu'il dit, c'est : « Si on taxe les gens à 100 %, ils vont travailler zéro, ils ne vont pas générer la recette, ils ne vont pas générer l'assiette fiscale. Donc, les recettes vont être zéro. » Donc, à un certain moment donné, plus on impose lourdement les gens, bien plus l'assiette devrait s'effriter puis finir par disparaître.

1820

1825

En impôts fonciers c'est plus difficile. Parce que moi, je peux décider que je ne travaille pas cette année parce que le gouvernement me charge trop d'impôts. Je ne mettrai pas le feu dans ma maison parce que mes impôts fonciers sont devenus trop élevés. Il y a une rigidité dans le marché foncier qui fait en sorte que c'est beaucoup moins élastique que les autres marchés. À ce moment-là, ça réagit moins, donc plus difficile à saturer comme impôt que tous les autres impôts qu'on paie généralement.

1830

Mais ce qu'on pourrait se priver, c'est les constructions futures; les développements futurs. Les gens vont partir à Laval parce qu'à Laval c'est moins cher qu'à Montréal. Donc, si Montréal est trop chère, on va aller à Laval, puis si tout le monde s'en va à Laval, effectivement

1835

ça effrite la base, l'assiette fiscale de Montréal. Puis à ce moment-là, on aurait des taux trop élevés, puis l'assiette s'effrite.

1840

Bon. Ici, j'ai pris ce qu'on appelle le taux global de taxation uniformisée, le TGTU. C'est comme une salade, ça. On a mis des taux résidentiels avec des taux commerciaux, avec des taux de toutes sortes de choses, puis on divise ça, finalement, par la valeur foncière d'un petit peu toutes sortes de choses. Ce n'est pas le taux résidentiel. Ça ne reflète pas ce que je paye si moi je m'achète une maison. Mais si je faisais un développement moyen qui contenait et du commerce et de l'industriel, qui représente un développement moyen global d'une ville, bien, je paierais un taux de 1,035 % à Montréal. Puis si je décidais d'aller à Laval parce que « c'est dont plus beau à Laval », je paierais un taux 1,078 %.

1845

Donc, au niveau de la compétition fiscale, Montréal est compétitive. On ne peut pas dire que Montréal est étouffée par ses banlieues, il n'y a pas de marge de manœuvre, les banlieues... Vous pourriez me dire : « Oui, mais on pourrait aller à Longueuil. » Vous avez raison, à Longueuil c'est 1,012. On peut aller à Longueuil, ça semble être plus compétitif à Longueuil.

1850

Par contre, il faut faire la différence entre les impôts qu'on paie – tantôt, j'ai dit : il faut faire attention, si on regarde juste la colonne des recettes on a un problème, on va regarder la colonne des dépenses, j'ai mis la charge par habitant. La charge par habitant c'est qu'est-ce qu'on a dépensé comme argent dans Montréal par habitant, O.K., qui habite à Montréal. C'est 3 707 \$. Si j'avais été à Laval, j'aurais reçu 3 129 \$ puis à Longueuil 3 633 \$. Puis vous voyez, dans l'ensemble du Québec, on paye plus d'impôts puis on reçoit encore moins.

1855

1860

Il faut faire attention, c'est un peu pervers cette mesure-là. Pourquoi? Parce que les gens qui consomment les services à Montréal ne sont pas seulement des habitants. Il y a des habitants de Laval qui viennent consommer leurs services à Montréal, des habitants de Longueuil qui viennent consommer leurs services à Montréal, du moins dans le jour. Le soir, ils consomment chez eux, le jour ils viennent à Montréal.

1865           Donc, est-ce que l'écart est vraiment ce que ce chiffre-là reflète? Non. Mais si je regarde l'écart que j'ai entre Longueuil et Laval, même si je tenais compte de tous ceux qui traversent le pont, j'arriverais probablement encore à dire qu'à Montréal, oui, ça coûte plus cher, mais on en a plus pour notre argent quand même.

1870           Donc là, il faut faire la différence. On n'a pas les mêmes services partout. Les gens bougent, consomment leurs services partout. Je n'ai pas le chiffre exact, mais une chose est sûre, c'est que Montréal n'a pas un taux exorbitant par rapport à ses banlieues, puis la dépense qu'on fait à Montréal, elle n'est pas plus petite qu'on fait ailleurs, même qu'elle semble être meilleure. Donc, autrement dit, on aurait des bons services à Montréal, puis on ne paierait pas si cher pour les avoir. Est-ce qu'il y a de l'espace fiscal demain pour en faire un peu plus? Il n'y a  
1875 rien, moi, qui m'indique que cet espace-là n'existe pas.

          Oh! On manque de couleur ici. C'est dommage, mais ce n'est pas grave, les chiffres sont parlant quand même. Si on n'utilise pas l'impôt foncier ou les dérivés de l'impôt foncier, parce que l'impôt foncier, on peut inventer toutes sortes de choses avec ça, on pourrait décider qu'on  
1880 crée une dette. On dit : on va mettre ça sur le plan triennal d'immobilisation, notre plan de développement, ça fait qu'on est capable de voir jusqu'en 2015 – 16, 17 on ne sait pas trop – on va mettre ça sur les dettes. On va faire de la dette, puis on fera de l'infrastructure avec ça.

          Au Québec, dans l'ensemble du marché de l'endettement des municipalités, si je peux  
1885 dire le marché des bons du Trésor municipaux, canadiens, si je prends tous les bons du Trésor municipaux, canadiens, les municipalités du Québec détiennent à peu près la moitié, 50 %. Alors que le Québec ne représente même pas 25 % de la population canadienne. C'est donc dire que toute comparaison faite, les municipalités du Québec sont beaucoup plus lourdement endettées que n'importe quelle autre municipalité dans les autres provinces du Canada, ailleurs.

1890           À ce moment-là, ça ne veut pas dire qu'on est trop endetté. Je ne peux pas dire : « Ah, ça, c'est trop! » O.K.? Parce que tant et aussi longtemps qu'on fait des investissements judicieux puis que les investissements ont un bon rendement, on peut soutenir une dette importante. Ce n'est pas là qu'est le problème. Mais quand on se compare, on se dit : « Oups! Nous, on est

1895 beaucoup plus endettés que les autres. » Donc, quand on se présente sur le marché puis on dit :  
« Est-ce que je peux emprunter? » Bien, le fait qu'on ait déjà une grosse dette derrière nous, ça  
compte comme une prise.

1900 Donc, ce n'est pas, disons, le moyen de financement dans lequel on a le meilleur  
potentiel. Et là, Montréal, où se situe Montréal par rapport aux autres? Bien là, j'ai juste mis  
Montréal par rapport à l'ensemble du Québec. Le pourcentage de la dette de la ville Montréal par  
rapport à sa richesse foncière uniformisée, donc l'assiette fiscale foncière, c'est 2,62 %, dans  
l'ensemble du Québec 2,39; Montréal n'aurait pas nécessairement bonne figure là-dedans.

1905 Est-ce que Montréal fait mauvaise figure? Non, pas nécessairement. Il peut y avoir des  
infrastructures plus lourdes à Montréal qu'ailleurs. Ça peut se justifier d'un paquet de façons.  
Mais quand Montréal se présente pour emprunter, est-ce que Montréal fait mieux que les autres  
sur son ratio d'endettement? Non. À ce moment-là, c'est juste que la condition est un peu plus  
serrée.

1910 Moi, je ne dis pas que c'est une lumière rouge, je dis que c'est une lumière jaune. Mais  
ce n'est pas un feu vert, parce qu'à ce niveau-là, disons qu'on a étiré déjà l'élastique. Peut-être  
qu'il reste encore beaucoup de place dans l'élastique, je ne peux pas le déterminer. Mais disons  
qu'on a tiré plus fort sur l'élastique que les autres. Donc, on est plus proche du point où  
1915 l'élastique casse. Mais on est peut-être encore très loin aussi. Ça, je ne peux pas le déterminer.

1920 Dernier point. Si on n'utilise pas l'import foncier, si on n'utilise pas de l'endettement pour  
se financer, bien, il reste quoi? Il reste les tarifs et toutes formes de tarification qu'on pourrait  
essayer d'utiliser. Dans le tableau de gauche, c'est les parts des tarifs dans les recettes  
municipales au Canada, ce qu'on appelle un tarif peut varier d'une place à l'autre. Il y a des tarifs  
qui n'en sont pas vraiment, on va les compter. Les chiffres ne sont peut-être pas absolument  
parfaits, mais ça donne une idée que si l'ensemble du Canada était à 21,7, le Québec est à 16,1  
puis que la Colombie-Britannique est à 31,5, ça peut supposer qu'il y en a qui ont plus  
d'imagination que nous sur la façon de tarifier les services.

1925

1930

Il faut faire attention. Ça, ça ne veut pas dire qu'on crée des nouvelles sources de recettes. Si les citoyens ne veulent pas payer plus d'impôts, ça ne leur tente pas d'avoir une charge fiscale plus élevée, vous leur dites : « Je vais vous mettre des tarifs. » Ils peuvent bien dire oui, mais ils vont dire : « En échange, vous baissez l'impôt foncier en conséquence. » Donc là, il faut faire attention. Ce n'est pas nécessairement du nouvel argent.

1935

Puis ça, je vais le souvent redire : que vous vouliez taxer un, l'autre de cette façon-là ou de l'autre façon, vous taxez dans la poche de droite ou dans la poche de gauche, vous êtes toujours en train de vous rabattre sur les mêmes contribuables. Le petit rond vert du début, là, il ne grossit pas. Parce que vous avez de l'imagination puis que vous avez 22 façons de taxer vos gens. Le petit rond vert ne grossit pas. Le petit rond vert, il dépend de votre produit intérieur brut, essentiellement. Il ne grossit pas, votre produit intérieur brut, bien, le petit rond vert, il ne grossit pas non plus. Puis ce n'est même pas les valeurs foncières, parce que le lien entre les recettes municipales puis les valeurs foncières, il est relativement très imparfait. Quand les recettes foncières s'emballent, on baisse les taux; quand les recettes foncières diminuent ou n'augmentent pas assez, on monte les taux.

1940

1945

La recette fiscale des municipalités est beaucoup plus en lien avec la richesse des citoyens, les revenus personnels disponibles et le produit intérieur brut, qui peut l'être sur la richesse foncière réelle. Mais on se concentre toujours sur la richesse foncière parce que c'est la base fiscale. Mais le vrai lien, c'est la force de l'économie locale. Votre économie est vigoureuse, votre petit rond vert va grossir. Votre économie est moribonde, le petit rond vers va diminuer.

1950

Puis au niveau des services et des droits, où se situe Montréal par rapport aux autres? Bien, vous voyez qu'à Montréal, on est quand même à 21,3 % des recettes qui seraient tarifs et autres de tous genres, puis l'ensemble du Québec 14,7. C'est quoi la différence entre mon 14,7 ici puis le 16,1 dans le tableau? Le 16,1 c'est Statistiques Canada qui a ses propres définitions puis qui prend des données dans plein de provinces puis qui essaient de faire semblant que c'est pareil partout. Puis l'autre, bien, c'est le ministère des Affaires municipales qui, lui, a sa façon de comptabiliser, qui reflète plus la réalité du Québec.

1955

1960 Et à ce moment-là, oui, effectivement, dans une grande ville comme Montréal, on a beaucoup plus de possibilités de taxer. Puis je veux revenir sur le commentaire du stationnement sur rue tantôt. Pour avoir jaser avec les gens de la Ville puis leur demander : « Combien vous vendez ça, une vignette? – Bon, la vignette on ne la vend pas, on essaie de la donner au prix coûtant. – Bon. Bien, si vous donnez la rue, bien c'est certain qu'au final, on ne fait pas beaucoup d'argent avec ça. »

1965 Mais oui, c'est vrai que dans un monde moderne où on veut avoir des villes qui se marchent, où on veut avoir une utilisation de l'automobile qui est plus rationnelle, de donner le stationnement sur rue? Pour vous dire, celui qui se construit un garage, on taxe son garage. Il se construit une entrée de garage, on taxe son entrée de garage. Dans les banlieues, les centres d'achats font des gros stationnements, on taxe les stationnements. En ville, on dit : « Pas de problème, venez, on va vous déneiger le petit bout de rue, on vous le donne gratuit puis on va taxer les autres citoyens pour vous donner le bout de rue. » Alors que probablement que vous venez de la banlieue avec votre voiture, puis vous n'êtes même pas un citoyen qui paie des taxes ici.

1975 Donc, des fois, avoir de l'imagination ce n'est pas d'aller trop loin. Les outils sont là, on ne les utilise pas.

**Mme LOUISE ROY :**

1980 Alors, notre dernier intervenant est monsieur Pierre J. Hamel. Il est professeur au Centre d'Urbanisation Culture et Société de l'INRS. Allez-vous rester assis là, Monsieur Hamel? Allez-y, on vous écoute.

**M. PIERRE J. HAMEL :**

1985 Bonjour! Alors, ce matin vous avez eu Marcel Côté que vous avez apprécié. Marcel Côté était coprésident d'un comité qui a publié, en 2010, un petit rapport qui s'appelle « Une métropole à la hauteur de nos aspirations » et je commencerais avec ça.

1990

Donc, c'était pour le compte de la Chambre de commerce. Et ce qu'il disait là-dedans c'est que : « Est-ce que Montréal paie – notamment on parle de fiscalité – est-ce que Montréal paie beaucoup plus d'impôt foncier qu'ailleurs? » Et, bon, il travaillait à leur truc, puis il disait dans le même sens que ce que Meloche disait : « Pas vraiment. »

1995

D'abord, c'est difficile à établir quand on compare Montréal à ailleurs, ce n'est pas les mêmes responsabilités. En Nouvelle-Écosse, les municipalités font dans le scolaire. En Ontario, les municipalités font santé, affaires sociales en partie. Et il précisait là-dedans : est-ce qu'on ne devrait pas tenir compte aussi de l'impôt scolaire dont on parlait tout à l'heure, et il disait : « À Calgary, 48 % des impôts fonciers payés par les gens de Calgary s'en vont au scolaire. » Ça change pas mal le portrait.

2000

Et moi, je ne pense pas qu'on paye trop d'impôts fonciers. Mon mandat c'est de parler de nouvelles sources de revenus. D'abord, il n'y en a pas de nouvelles. Ça existe, ça a déjà existé. Si ça se trouve, Montréal a déjà eu à peu près tout ce dont je vais parler, et puis ça existe ailleurs, des nouvelles sources de revenus – je vous dirai tantôt – on peut en imaginer deux, trois, mais c'est assez rare.

2005

Pourquoi on voudrait une nouvelle source de revenus? Parce qu'on n'aime pas l'impôt foncier. L'impôt foncier, comme c'est dit dans les trucs de l'Union des municipalités du Québec ou ailleurs, c'est un très bel impôt, qui a les qualités de ses défauts. C'est un impôt bête, brutal, stable, rigide. C'est des qualités, ça aussi. Ça fait en sorte que des municipalités ne sont pas nerveuses, elles ne sont pas sensibles à des revirements économiques. Et, à l'inverse, c'est un impôt qui ne permet pas de capter des rebondissements au niveau économique.

2010

2015

Enfin, tout ça pour vous dire que je ne suis pas du tout un ennemi de l'impôt foncier. Je vous parlerai de nouvelles sources de revenus, disons donc, pour Montréal par rapport à ce qui existe maintenant. Mais avant toute chose, avant toute chose il faut parler – les Anglais ont une expression que je haïs, d'habitude, mais là, ça me semble approprié : « Il y a un éléphant dans la salle. » On parle de finances publiques. Et l'éléphant, tout le monde sait qu'il existe, personne n'en parle, c'est le fédéral.

2020

Le fédéral est un mauvais contribuable. La Reine ne paye pas d'impôt. La Reine paye des en-lieu de taxes. Le fédéral est un mauvais contribuable. Une des principales contestations de la contribution d'un propriétaire foncier par rapport à l'île de Montréal, ça vient systématiquement toujours du fédéral, que ça soit pour Radio-Canada, et ainsi de suite. Le fédéral est un mauvais contribuable. Il ne paye pas la moitié de ce qu'il paierait si c'était un entrepreneur.

2025

Deuxièmement, le fédéral fait des coupures qui touchent, on le sait, le Québec et les Maritimes en priorité dans le cas du chômage, qui touchent le logement social. Le fédéral a disparu du radar. C'est où le logement social? C'est à Montréal. O.K., on n'en parle pas du fédéral. Il est là dans la pièce, là, et un des problèmes qu'on a dans ce pays, c'est le fédéral. Bon. Sans parler évidemment du déséquilibre fiscal dont on parlait pour le Québec, et évidemment, on peut parler du déséquilibre fiscal par rapport aux municipalités.

2030

Quand le fédéral se vante – regardez, il y en a un, ça n'a pas rapport, mais le fédéral se vante, pendant les parties de hockey en anglais – je n'ai pas le câble donc j'écoute le hockey en anglais – le fédéral se vante de faire des programmes, de financer des programmes de formation. Alors, je me suis dit : « C'est quoi cette histoire-là? » Je suis allé voir sur le site et c'est marqué sur le site que ça ne concerne pas le Québec. Puis évidemment, les publicités sont faites par CBC Montréal. Enfin.

2035

Le fédéral se vante de financer des programmes d'infrastructures. Ça revient à combien? Faites le calcul. Quand vous voyez un chiffre qui sort par le fédéral, d'abord vous divisez par le nombre d'années puis vous divisez par 30 à peu près pour arriver à Montréal. Ça fait combien est-ce que le fédéral donne à Montréal par année? L'équivalent de deux tempêtes de neige. C'est ça, le montant. Ça fait qu'on va dire que le fédéral est un mauvais contribuable qui fait des coupures, et on a l'argent pour payer des chasseurs.

2040

2045

Je reviens sur mon sujet. Est-ce qu'il y a des nouvelles sources de revenus? Non. Montréal a à peu près tout eu. Montréal a déjà eu un impôt sur le revenu. Un impôt sur le revenu, et c'était tout simple. C'était comme le font présentement toutes les provinces, sauf le Québec. C'était un pourcentage... c'était au tout début de l'impôt sur le revenu. Les gens remplissaient

2050 leur formulaire d'impôt pour l'impôt fédéral et ils rajoutaient un pour cent ou deux, bon, pour Montréal.

2055 Ça serait possible demain matin. Ça existe ailleurs dans le monde. Ailleurs, dans le monde, il y a... aux États-Unis, il y a des municipalités qui prélèvent un montant sur les salaires versés dans la municipalité. Il y a le Canton de Genève où c'est encore plus astucieux. Il y a une partie de l'impôt sur le revenu qui vient à la municipalité où est versé le revenu, puis il y a une partie de l'impôt sur le revenu qui vient à la municipalité où les citoyens résident. Et il y a quantité de municipalités dans le monde qui ont zéro impôt foncier. Quantité de municipalités, surtout en Suède, on va dire, mais dans le sens qu'ils n'ont pas d'impôt foncier, ils ont quand même une évaluation foncière. Ça, c'est assez astucieux. Ils ont une évaluation foncière pourquoi? Parce qu'ils calculent un revenu implicite.

2060 Vous habitez une maison, que si vous la louiez à quelqu'un, ça vous rapporterait 1 000 \$ par mois, 12 000 \$ par année, on dit : « C'est correct. Vous habitez une maison, c'est comme si vous vous versiez à vous-même 12 000 \$ et on additionne ça à votre revenu imposable. » Alors, c'est un revenu imposable, tu payes ton impôt sur le revenu, et la municipalité reçoit l'essentiel de ces ressources par des transferts gouvernementaux.

2070 Alors, impôt sur le revenu, ça serait tout à fait possible, pensable, Montréal en a déjà eu. Impôts sur la consommation, Montréal en a déjà eu. Montréal a déjà eu des impôts sur la consommation spécifique. L'ancêtre des droits d'immatriculation, c'est Montréal. Au Québec, c'est Montréal qui l'avait. Donc, il y avait un droit d'immatriculation payable à la Ville de Montréal. Montréal a déjà eu un impôt sur les appareils de radio, des récepteurs radio dans le temps que ça prenait le format un peu de l'écran et que c'était difficilement... ce n'était pas des iPod Nano, c'était quelque chose d'assez costaud. Donc, c'était possible d'aller saisir.

2075 Montréal a déjà eu un impôt sur la consommation générale. Et c'était lié au transport en commun. Et il y avait des villes qui demandaient le privilège de devoir... des villes limitrophes, voisines de Montréal qui demandaient le privilège de devoir payer un impôt sur la consommation

2080 à Montréal parce que ça venait avec le transport en commun. Donc, c'était un donnant donnant, les villes...

Et ça ne date pas de si longtemps, c'est au début des années 60 où le gouvernement du Québec a exproprié la Ville de Montréal en l'enlevant de l'impôt sur la consommation. Et c'est là qu'est arrivée, justement, la ristourne qui venait aux municipalités, qui a duré de 65 à 79. Mais avant ça, il y avait des impôts locaux sur la consommation. Donc, de 65 à 79, il y avait un peu... il y avait des transferts assez lourds. Une partie de ce transfert-là venait : une partie de l'impôt sur la consommation qui était payé dans la Ville, une partie de l'impôt sur la consommation qui était payé dans la région, puis une partie de l'impôt sur la consommation, c'est-à-dire que c'était un transfert qui venait per capita.

Donc, de 65 à 79 c'était assez important. Je me suis fait raconter, il y a deux semaines, une petite municipalité, une nanomunicipalité, un petit bled, qui n'avait pas d'impôt local jusqu'à la réforme Parizeau de 79-80, parce qu'ils se satisfaisaient tout à fait de ce qu'ils recevaient comme transfert de Québec. Alors, ils n'avaient pas d'aqueduc, pas d'égout, bon, le service minimal, et ils bénéficiaient de ces transferts-là. Je vous dis, il y a des transferts vers les municipalités. Ailleurs, sur la planète c'est en général très costaud. Mais ailleurs sur la planète, les municipalités font autre chose que ce que font les municipalités québécoises.

Je reviens sur les impôts sur la consommation. C'est possible, ça a déjà existé, ça existe encore. Souvent, on tasse les municipalités d'un champ fiscal, on leur offre, en contrepartie, un transfert, et de façon tout à fait classique. Au fil du temps, le transfert s'étirole, s'érode et on finit par passer à la trappe, ce qu'on avait comme impôt.

C'est un peu le portrait, pas seulement des municipalités québécoises, mais le portrait de toutes les municipalités des pays industrialisés. Quand on regarde sur les 100-150 dernières années, les municipalités se sont fait réduire, se sont fait rétrécir, disons donc, proportionnellement. Le principal gouvernement, le principal palier de gouvernement au moment de la Confédération, ce n'était ni le fédéral, ni les provinces qui étaient vraiment ridicules, c'était le local. Et dans le local, qu'est-ce qui était le truc le plus important? C'était le scolaire.

2115 Et après ça, bon, les municipalités ont pris de l'importance et les provinces n'ont pris cette importance-là qu'au début des années 60. Et c'est exactement le même portrait en Grande-Bretagne. En Grande-Bretagne, le palier de gouvernement le plus important au 19e siècle, c'était les municipalités qui en menaient large, qui faisaient beaucoup de choses, qui faisaient l'électricité, le gaz, et qui se sont fait exproprier. Plusieurs champs fiscaux, qui se sont fait exproprier plusieurs responsabilités, constitution de l'État providence. Après ça arrive madame Thatcher qui vend les trucs.

2120 Mais vous voyez, ce qu'ont vécu les municipalités québécoises, ça s'est vécu ailleurs sur la planète. Je termine dans deux minutes? Trois minutes?

**Mme LOUISE ROY :**

2125 Oui, d'accord.

**M. PIERRE J. HAMEL :**

2130 Alors, je vous ai dit, c'est possible de revenir éventuellement, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la consommation. Côté, dans son rapport pour la Chambre de commerce, disait : « Ce n'est pas évident que les villes, Montréal notamment, auraient intérêt à revenir, à se faire reconcéder une portion de l'impôt sur le revenu, une portion d'impôt sur la consommation. À tout prendre, un transfert, qui viendrait forcément de Québec, serait préférable.

2135 Il reste l'autre grande talle où tout le monde nous incite à aller : les tarifs. Et encore là, je me réfère à Côté qui était tout à fait correct là-dessus, il dit : « Écoute, on va arrêter de son conter des histoires, de la vraie tarification au Québec, il y en a très peu. À Montréal, il y en a très peu. » Il y a beaucoup de pseudotarification, qu'on appelle d'ailleurs de façon tout à fait rigolote « La tarification fiscale », qui n'est pas de la tarification. C'est des impôts forfaitaires. Il y a beaucoup de municipalités au Québec qui facturent tant la porte pour des déchets, tant par ménage pour l'eau. Ce n'est pas de la tarification, ça, c'est un impôt forfaitaire. C'est comme ça qu'il faut appeler les choses.

2140

2145 La vraie tarification, en fonction de l'utilisation, il y en a très peu. À Montréal, il y a Saint-Laurent qui a des compteurs d'eau résidentiels. Est-ce que c'est astucieux? Est-ce que ça correspond, est-ce que ça satisfait le principe utilisateurs/payeurs? Dans le cas de l'eau, pas du tout. Utilisateur/payeur, en général on dit « Bénéficiaire/payeur ». On dit qu'un tarif, ça doit répondre au principe du bénéfice reçu. Le bénéfice reçu dans le cas de l'aqueduc et de l'égout. C'est quoi le bénéfice reçu? C'est compliqué à évaluer.

2150 En général, les économistes se rabattent sur le coût, le coût évité. On va dire : « Le bénéfice reçu est à peu près équivalent au coût évité. » Si quelqu'un avait à payer un porteur d'eau, par exemple. Mais on va dire : « Bon, ce n'est pas ça. » On va calculer c'est quoi la quote-part des coûts qui sont encourus par la collectivité pour desservir ce ménage-là. Donc, la quote-part des coûts. Et là, on regarde les coûts, et c'est quoi la structure de coût pour l'eau, l'aqueduc, les égouts, le pluvial? C'est à 98 % des coûts fixes. Ça, c'est un rapport qui avait été commandé  
2155 par PriceWaterhouse, à des gens de Gaz Métro qui avaient sous-traité à Gaz de France, et tout ça, c'était pour le compte de la Ville de Montréal. 97 virgule quelque chose pour cent des coûts de l'eau à Montréal, ce sont des coûts fixes.

2160 Alors, des coûts fixes, ça n'a rien à voir avec la quantité d'eau que vous consommez. Les coûts fixes, c'est pourquoi? C'est pour les usines, potabilisation, épuration. C'est pour les conduites souterraines d'aqueduc et d'égouts qu'il faut poser, bon, peu importe. Il y a un salaire pour la personne qui est devant le grand panneau de contrôle, qu'il y ait un mètre cube qui lui passe sous les yeux, 100 000 mètres cubes, ça prend un salaire pareil. C'est un coût fixe.

2165 Alors, comment on répartit des coûts fixes? Une des façons qu'on pourrait faire, c'est d'y aller en facturant chacun des ménages de Montréal, en divisant les coûts fixes par le nombre de ménages. C'est hyper régressif. Ici, on a trouvé un truc qui est assez astucieux, c'est lié à peu près à la capacité de payer des gens. C'est lié à quoi? C'est lié à la richesse foncière des murs qu'ils habitent.

2170

Donc, on a une répartition, ici, qui est tout à fait conforme, à bénéficiaire/payeur. C'est les coûts fixes qui sont répartis en bloc dans la population, mais en tenant compte un peu de la capacité de payer via l'impôt foncier.

2175 L'impôt foncier c'est un bel impôt qui pose des problèmes, on l'a mentionné, qui pose des problèmes aux retraités. Pourquoi? Parce que souvent la valeur des murs utilisée correspondait à la capacité de payer du temps de la vie active. Et souvent, et j'en rencontre plusieurs depuis deux, trois ans, je vais dans plusieurs réunions, il y a une souffrance réelle des gens qui avaient une maison qui correspondait à leur capacité de payer, leurs revenus n'ont pas  
2180 suivi, et surtout les valeurs foncières, dans certains quartiers, ont explosé plus qu'ailleurs. Et les gens se ramassent avec des coûts d'impôt foncier exorbitants. Ça ne fait pas en sorte que l'impôt foncier est un mauvais impôt.

Et ces gens-là ne sont pas à plaindre, techniquement. Ils sont devenus subitement  
2185 beaucoup plus riches que ce qu'ils en ont les moyens d'être. C'est des gens qui sont devenus subitement très riches. Quand ils vont vendre leur maison à 10 fois, 20 fois le prix qu'ils l'ont payée, ils vont être méchamment heureux. Bien, surtout leurs héritiers, mettons. Mais entretemps, entretemps ils ont des problèmes réels. Alors, il faut trouver des accommodements. Et il y en a des accommodements. Il y a les crédits d'impôt, il y a des façons de différer le  
2190 paiement d'impôt jusqu'au moment de la vente, il y a plusieurs techniques de ce type-là.

Dernier petit exemple sur la tarification : on parlait du transport en commun. Il y a des villes dans le monde, sur cette planète-ci, où le transport en commun est gratuit. Au Baille, en banlieue de Marseille, les bus se promènent avec : « Liberté, égalité, gratuité ». Et c'est bête  
2195 comme chou. Vous rentrez dans le bus, vous dites : « Bonjour! » Vous allez vous asseoir. Quand on fait de la tarification pour les transports en commun, on paye pour les tickets ou pour les cartes à puce. On paye pour les tourniquets. On paye pour le transfert d'argent qu'on se fait voler des fois. Ça prend de la sécurité. Qu'est-ce qu'on a au net quand on va chercher un tarif? C'est ça qu'il faut se poser à chaque fois. Est-ce que c'est payant? Il ne faut pas être bêtes.

2200

Si on a, au net, 40 % ou 30 % de ce qu'on va chercher en tarifs, ce n'est peut-être pas l'impôt le plus intelligent.

**Mme LOUISE ROY :**

2205

Merci, Monsieur Hamel. Alors, écoutez, on a encore un bon 20 minutes de questions. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut briser la glace? On a entendu des présentations très intéressantes, certaines plus accessibles que d'autres. En tout cas, pour moi. Alors, peut-être qu'à travers vos questions, ça va nous permettre de clarifier certains éléments.

2210

Oui, Monsieur Beaudet?

**M. GÉRARD BEAUDET :**

2215

Oui. Bien, la question est pour Peggy et peut-être pour d'autres aussi. Si la part des dépenses des municipalités a massivement migré vers le service à la clientèle, est-ce que d'une part, les dépenses des municipalités ont augmenté en conséquence? Est-ce que les dépenses du service à la propriété ont diminué? Où est-ce qu'on s'est enrichi collectivement de manière telle qu'on a pu assumer ce transfert-là sans que rien n'y paraisse?

2220

**Mme LOUISE ROY :**

Madame Bachman?

2225

**Mme PEGGY BACHMAN :**

Je ne suis pas sûre d'avoir tout saisi. Mais en fait, je pense que les dépenses des municipalités ont augmenté. Je n'ai pas les chiffres que monsieur Meloche avait, je ne les ai pas amenés avec moi. Je n'ai pas vérifié dans quelle proportion, depuis quand, et cetera, mais les dépenses, elles augmentent année après année.

2230

2235           Moi, quand j'ai commencé à m'intéresser aux finances municipales, je ne dirai pas il y a combien d'années, mais j'ai des chiffres en tête, puis quand je regarde maintenant les chiffres d'aujourd'hui, ce n'est plus les mêmes, là, et ça augmente. On est rendu, je pense, autour de 16 milliards de dollars de dépenses totales des municipalités au Québec. Donc, elles augmentent. Et ce qui a beaucoup augmenté ces cinq dernières années, c'est les dépenses d'investissement, les dépenses en infrastructures, en immobilisation. Ça, c'est sûr, ça a beaucoup augmenté. Évidemment, c'est lié au programme d'infrastructures notamment.

2240           Maintenant, l'impôt foncier, ce que montrait monsieur Meloche, c'est qu'il a quand même pris... il y a une proportion, ce que j'ai compris, c'est qu'il y a une proportion beaucoup plus importante du PIB maintenant qu'il pouvait y avoir. Tout est relatif dans la vie, mais entre 1,7, je pense, et 2,7, j'ai noté, c'est quand même... Moi, je trouve que c'est quand même une grosse différence, 1 point, là, du PIB. Ça me semble beaucoup. Mais bon, peu importe, pas besoin de le  
2245           qualifier, mais bref, il a augmenté. Donc, ça veut dire que globalement, les gens ont payé aussi pour ces dépenses.

2250           Maintenant, ce qu'on voit aussi, c'est que l'impôt foncier c'est vrai, la charge fiscale municipale est relativement stable. Ce que je constate aussi depuis une dizaine d'années, c'est qu'on ne voit plus tellement de municipalités qui gèlent l'impôt foncier. Généralement, la charge fiscale, le compte de taxe, il augmente au moins à l'inflation. Alors, est-ce qu'il reste de la place – je ne sais pas si c'était ça la question –, mais est-ce qu'il reste de la place après ça? Bien, après, c'est toute une question de choix et de volonté. Encore une fois, je reviens là.

2255           **Mme LOUISE ROY :**

2260           Moi, je voudrais revenir là-dessus en vous posant une question, dans mes mots à moi, relativement simple : quand vous dites qu'il y a encore de l'espace au niveau de l'impôt foncier, moi, j'entends en même temps – effectivement ce que vous avez abordé un peu à la fin, Monsieur Hamel – la capacité de payer qui revient constamment dans le discours des politiciens. En vous écoutant, avant les deux, trois dernières minutes de votre intervention, je me suis dit :

finalement, la capacité de payer c'est rien qu'un concept politique. Il n'y a pas l'air d'avoir de concept, disons, technique, lié à ça.

2265 Mais dans les faits, est-ce qu'on a regardé à Montréal s'il y a vraiment une capacité de payer plus grande, si on utilisait plus l'impôt foncier pour aller chercher du financement pour le Plan de développement de Montréal, par exemple? Est-ce qu'il y a de l'espace à Montréal? Parce que ce qu'on entend dire de la part des politiciens, c'est : « On a atteint le maximum de la capacité de payer les citoyens. » Puis effectivement, chaque fois qu'il y a une augmentation des impôts, il y a toujours des réactions. Monsieur Meloche?

**M. JEAN-PHILIPPE MELOCHE :**

2275 C'est peut-être moins une capacité de payer qu'une volonté de payer. Le politicien, il est un peu pris entre la machine qu'on pourrait appeler la Ville de Montréal puis le citoyen qui nourrit la machine. Le citoyen peut décider, lui, qu'il n'a pas envie de payer plus. Autrement dit, pour lui, ce qu'on a atteint, là, c'est suffisant, puis le niveau d'impôt qu'on lui charge, c'est suffisant. Le prochain dollar payé en impôt ne vaut pas la peine pour lui. Donc, il ne veut pas le payer.

2280 Et chaque citoyen a sa propre vision là-dessus. Il y en a qui sont déjà 3 000 \$ par-dessus ce qu'ils avaient envie de payer. Puis il y en a qui ont peut-être encore un petit 1 000 ou un petit 2 000 qu'ils pourraient bien payer l'année prochaine, puis ça ne les dérange pas pour autant qu'on vienne de refaire le parc à côté de chez eux.

2285 Donc, si on essaie de faire la somme de tout ça, puis ce n'est pas juste une somme... bien, en fait, c'est un peu ça, l'exercice qu'on devrait faire. C'est combien vous voulez payer, vous, par rapport à ce qu'on vous donne, puis l'autre c'est combien, puis on fait la somme de tout ça. Puis si on arrive à une valeur positive, bien, on dit : « Ah! Les gens ont envie de payer. » Mais une fois qu'on a fait cet exercice-là, bien on va aller charger à tout le monde, autant à ceux qui n'avaient pas envie de payer qu'à ceux qui auraient eu envie de payer plus.

2290

2295           Donc, de vous dire : est-ce que les citoyens montréalais ont les moyens de payer plus? La réponse c'est oui, parce que si vous leur chargez un pour cent, en fait un point de pourcentage de plus sur l'impôt, vous augmentez la charge fiscale des citoyens d'un pour cent l'année prochaine, je serais assez étonné que les citoyens se mettent à déménager. Donc, oui, ils pourraient être payés.

2300           Est-ce qu'un politicien qui va dire : « Moi, j'augmente la charge fiscale d'un pour cent l'année prochaine », versus un politicien qui se présente, qui dit : « Moi, je vous l'augmente de zéro. » Pour lequel des deux les citoyens vont voter? Bien, ça je ne peux pas vous le dire.

**Mme LOUISE ROY :**

2305           Mais vous ne tenez jamais compte de la richesse?

**M. JEAN-PHILIPPE MELOCHE :**

2310           La richesse c'est un facteur. Mais il y a la volonté de payer aussi. Les Américains sont beaucoup plus riches que nous et paient moins d'impôts. Tout devient proportionnel. Nous, ici, on valorise les services de l'État. Au Québec, on a tendance à faire ça. L'État au Québec est plus lourd qu'ailleurs, parce qu'on pense qu'un système de santé public, c'est bon. On pense que des écoles publiques c'est bon. C'est un choix qu'on a fait. Dans d'autres pays, on va privatiser en santé, on va privatiser en éducation, puis on va baisser les impôts. Puis c'est un choix social qu'on fait.

2315           Est-ce que les citoyens de Montréal sont tannés de payer des impôts fonciers puis qu'ils veulent juste que la Ville se retire? O.K., on ne veut plus de loisirs, laissez donc nos enfants jouer tout seul. On ne veut pas de beaux parcs, là, bétonnez tout ça ou mettez des logements par-dessus. Si c'est ce que les citoyens veulent, bien effectivement, ils vont vous dire qu'ils n'ont pas la capacité de payer. Mais ce n'est pas qu'ils n'ont pas la capacité de payer, c'est que le prochain dollar que vous leur demandez, eux trouvent que ça ne vaut pas la peine de le payer.

2320

2325 Puis c'est ça qui va venir restreindre le Plan. Est-ce que le Plan est adapté aux citoyens? Est-ce que les citoyens veulent payer pour ça? Bien, il faudrait leur dire : voici ce que le Plan vous rapporte. Voici ce que le Plan vous coûte. Puis les citoyens pourront s'exprimer.

2330 Mais la contrainte budgétaire, quand c'est notre argent personnel, c'est simple. On fait un revenu, à la fin de l'année, on sait combien on a gagné. On ne peut pas dépenser plus que ça. La contrainte, elle est figée. Quand c'est un gouvernement, sa contrainte budgétaire, elle n'est pas figée. Il peut jouer sur les taux parce qu'il a un pouvoir de coercition. Par contre, il va se faire rattraper quand va venir une élection puis quelqu'un va dire : « On est surtaxé à Montréal. Moi, je vous présente un budget où vous n'aurez pas d'impact budgétaire puis je vais faire des coupures. » Puis les gens vont voter pour ça. Ils l'ont fait à Toronto, entre autres. Puis ça peut être très populaire de faire ça quand les gens sont tannés de payer, puis c'est ce qui finit par arriver éventuellement.

2335

**Mme LOUISE ROY :**

2340 Madame Bachman puis ensuite... oh, il y a des réactions.

**M. PIERRE HAMEL :**

2345 Et à Toronto, on ferme des bibliothèques, on ferme des piscines. Alors, c'est ça aussi la contrepartie de Toronto.

**Mme LOUISE ROY :**

Et on a baissé les impôts.

2350 **M. PIERRE HAMEL :**

Oui, mais on a coupé des services.

**Mme LOUISE ROY :**

2355

Les services. Madame Bachman?

**Mme PEGGY BACHMAN :**

2360

Effectivement, je suis tout à fait d'accord là-dessus. Ça dépend par rapport aux services qu'on reçoit. Ce qu'on a oublié dans l'équation, pour dire : est-ce qu'il y a de la place encore, la capacité de payer en matière d'impôt foncier? C'est les autres impôts que le citoyen paye. Puis c'est toujours le même citoyen, toujours le même contribuable.

2365

Puis quand on se compare aux autres provinces canadiennes – moi, quand on me dit qu'au Québec on paye un peu moins d'impôts fonciers qu'ailleurs au Canada, mais ailleurs au Canada, l'impôt sur le revenu est pas mal moins élevé, la taxe de vente est pas mal moins élevée. Alors, l'espace fiscal est déjà très occupé au Québec, et là, on n'est plus dans la question de comment on peut l'augmenter. Là, c'est de la répartition entre les gouvernements, c'est comment réduire nos dépenses. Puis effectivement, il faut faire des choix de société. On a choisi au Québec d'avoir plus de services, alors ça correspond à un consensus social, mais en même temps, on ne peut pas dire aux municipalités : « Allez chercher plus d'impôt foncier, vous avez encore de la place. Comparez-vous avec les autres. » Alors que les autres gouvernements utilisent déjà cet espace.

2370

2375

**Mme LOUISE ROY :**

Oui, Monsieur Hamel?

2380

**M. PIERRE HAMEL :**

2385            Regardons pour l'immense majorité des contribuables ce qu'on paye en impôts fonciers par rapport à ce qu'on paye à chacun des deux autres gouvernements. C'est ridicule ce qu'on paye en impôts fonciers, individuellement. Sauf que, bon, moi, je ne suis pas propriétaire, c'est inclus dans mon loyer, mais un propriétaire qui paye ses impôts fonciers, il fait probablement son plus gros chèque de l'année. Ça fait mal. Mais c'est par rapport à... c'est très peu par rapport à ce qu'il paye, au fil des payes, au fédéral et à Québec.

2390            Alors, un des problèmes de l'impôt foncier c'est que c'est un impôt qui est bougrement visible et qui, forcément, fait mal. On paye toujours trop d'impôt. C'est sûr.

**Mme LOUISE ROY :**

2395            Monsieur Burton.

**M. JEAN BURTON, président :**

2400            J'aimerais qu'on revienne sur la présentation de madame Rippeau, s'il vous plaît. Parce que si ce déséquilibre systémique existe, j'aimerais que quelqu'un fasse le lien avec les questions qu'on a débattues sur le leadership. On fait quoi face à ce déséquilibre que vous avez documenté, on fait quoi? Concrètement, dans le cadre des acteurs qui se sont exprimés et est-ce qu'on a des solutions face à ça?

2405            **Mme LOUISE ROY :**

                  Ou des options? Madame Rippeau.

2410

**Mme DANIELLE RIPEAU :**

2415 Bien, la première chose que je peux dire là-dessus, c'est que pris un à la fois, ça ne  
marche pas. La santé a tenté de récupérer l'argent dont elle avait besoin, l'éducation a tenté de  
le faire, tous les acteurs à qui on a parlé ont tenté, chacun dans leur réseau, d'aller le chercher.

2420 Je pense que la prise de conscience qu'on a faite ensemble, c'est que ce n'était pas un à  
la fois. Il y avait là-dedans un exercice d'ensemble qui se faisait, qui était de façon systématisée,  
implicite à la répartition. Et ça, je pense que c'est le premier pas, de voir qu'il y a un système,  
volontaire ou pas, qui est en place et c'est à un système qu'on va devoir réagir. Ce n'est pas ce  
qu'on a tenté de faire depuis 20 ans, 30 ans à Montréal.

2425 Maintenant, la suite des choses, comment on s'attaque à un système? Ça, c'est une  
autre question que je laisse ouverte au débat. On est au travail là-dessus, un groupe de travail  
continue ses travaux pour dire : comment on attaque quelque chose qui est systématique, qui est  
interpellé? Bien sûr, tout le monde, tous les Montréalais au grand complet sont interpellés.

2430 Comment on organise ça, maintenant, comme on organise notre défense? Ça, c'est une  
question qui est encore ouverte.

**Mme LOUISE ROY :**

2435 Quelqu'un d'autre veut réagir? Non? Oui. Sur autre chose? Oui, allez-y.

**M. PIERRE HAMEL :**

2440 Madame Peggy, elle disait qu'il y avait un déficit à des fonds de pension de 5 milliards.  
Est-ce que c'est beaucoup? Oui et non. Un pourcentage, un point de TVQ rapporte 1 milliard par  
année. C'est cinq ans pour 5 milliards. Elle disait : si Québec rembourse la totalité de la TVQ,  
c'est – 800 millions par année? – 800 millions par année, 5 milliards, c'est jouable.

2445 Tout ça pour dire que c'est sûr qu'on a de la difficulté, tout le monde, à gérer des milliards, mais c'est de l'ordre du possible. C'est des choix. Ça existe. C'est possible. Ce n'est pas hors de portée. En augmentant la TVQ d'un pour cent, on ne parle plus de déficit des fonds de pension, on ne parle plus d'un paquet d'affaires. Et c'est bougrement plus que les soi-disant généreux programmes de partage de frais, d'infrastructures qui viennent via la SOFIL du fédéral. C'est autre chose.

2450 **Mme LOUISE ROY :**

2455 Alors, parlons-en du financement des infrastructures. Voulez-vous nous rappeler, les gens de la Ville, quels étaient les moyens que vous aviez envisagés dans le cadre financier pour le financement des infrastructures? Vous en avez parlé hier, mais il me semble que la taxe sur l'essence était évoquée ou est-ce qu'il y avait autre chose? Là, c'est peut-être moi qui... c'est la fin de la journée, je ne le sais plus.

2460 Alors, je rappelle, monsieur Sylvain Ducas qui est directeur de la Direction de l'urbanisme et du développement économique, et monsieur Sylvain Gouin qui est directeur Planification stratégique financière. On vous écoute.

**M. SYLVAIN GOUIN :**

2465 Donc, la façon, dont vous abordez la question, on parle donc du financement des dépenses d'infrastructures principalement. Au niveau des dépenses d'infrastructures, actuellement on a... il y a deux volets, puis je vais parler après ça du transport collectif, plus précisément.

2470 **Mme LOUISE ROY :**

D'accord.

**M. SYLVAIN GOUIN :**

2475

Donc, à l'intérieur du cadre financier de la Ville, on a des portions qu'on finance évidemment par de la dette. On l'a vu tout à l'heure, là, les villes, principalement au Québec, c'est ancré derrière nous. Donc, c'est difficile de passer d'une stratégie qui était totalement financée par de la dette à une stratégie de financement comptant.

2480

Donc, actuellement, on finance à la hauteur d'environ 600 M\$ par année de nouvelles dettes. Bien, je dis nouvelles dettes, c'est-à-dire qui sont portées au budget de fonctionnement. Après ça, donc il y a un coût à ça. Il y a un coût important à ça. Ce 600 M\$-là, il faut le financer. Quand je dis qu'il faut le financer, c'est qu'historiquement on avait des investissements à la hauteur d'environ 200 M\$, 250 M\$ par année, dans le passé.

2485

Donc, pour faire une histoire simple, sans tableau. Il faut comprendre qu'on a donc des investissements qui se libèrent de dettes antérieures à la hauteur de 250 M\$, en moyenne, qu'on remplace par 600 M\$ d'emprunts à chaque année. Donc, vous venez de comprendre qu'on a un différentiel de 350 M\$ à ajouter sur notre service de dettes.

2490

Pourquoi 600 M\$? 600 M\$ c'est la capacité maximale, d'abord, d'emprunt que la Ville de Montréal est capable d'aller chercher sur le marché. Monsieur Meloche parlait tantôt de niveau d'endettement, est-ce qu'on est compétitif? Oui, Montréal a une politique de gestion de la dette qui nous a permis d'améliorer nos cotes de crédit sur le marché. Et pour maintenir la qualité de notre cote de crédit, 600 M\$ d'emprunt c'est le maximum qu'on peut aller chercher.

2495

Par ailleurs, je vous dirai que c'est probablement aussi le maximum de notre capacité financière. Parce que si je fais 600 M\$ moins le 250 M\$ que je vous disais, 350 M\$ à des taux d'emprunt très bas présentement, ça nous coûte 45 M\$ par année de nouvelles dettes à financer. 45 M\$ c'est quoi? Pour le traduire plus simplement, c'est près d'un 1,5 %, c'est l'équivalent d'un pour cent et demi d'augmentation de charges foncières.

2500

2505           Donc, si on ne fait rien à l'égard de nos autres dépenses de la Ville, cette seule croissance de dette équivaut à 1,5 % de croissance de charges fiscales.

2510           Par ailleurs, je vous parlais de stratégie de paiement comptant. Actuellement, on prélève des taxes à la hauteur d'environ 200 M\$, au niveau de l'eau et de la voirie, qui nous permet de payer des investissements au comptant. Donc, notre programme triennal d'immobilisation se compose essentiellement d'emprunts, de paiements au comptant qu'on prélève. Quand on dit du paiement au comptant, bien, c'est les impôts des contribuables également, mais qui, pour chaque dollar perçu, on fait un dollar d'investissement, mais on ne crée pas de dette. Et l'autre portion, bien, c'est des transferts gouvernementaux; des programmes essentiellement dans l'eau, bien, tout ce qu'on fait en voirie.

2515           Donc, à l'intérieur du Plan de développement, ici, il y a beaucoup de projets qui touchent, que nous, dans le jargon municipal, je vais parler de voirie municipale, ces projets-là ne sont, pour la plupart, ne sont pas financés par le gouvernement. Donc, c'est un secteur où la Ville va investir seule. Donc ça, ça va être payé à même la structure dont je vous parle.

2520           À l'intérieur du Plan, puis je vais m'arrêter là, à l'intérieur du Plan de développement, il y a tout le volet de transport collectif. Vous avez vu, la portion de la ville peut sembler petite, mais il faut voir que nos contributions au transport collectif vont passer par la STM. Et à ce niveau-là, à l'intérieur du Plan, qui est parallèle, qui se greffe à ça, c'est tout le PMAD. 24 milliards qui a été identifié par la CMM.

2525           Donc, Montréal va avoir à assumer une grosse part à l'intérieur de ça. C'est 24 milliards qui vient d'être, tout récemment, là, dans les derniers jours, qui vient d'être priorisé pour l'horizon 2021. Et on parle donc de 8 milliards de maintien d'actifs, presque 90 % pour la STM, et on parle de 6,5 milliards de développements sur le territoire. Et c'est là qu'on parle, il faut vraiment jaser, pour être capable de financer ça, de partenariat avec le gouvernement. Ça fait partie des discussions actuelles qu'on a.

2530

2535 Madame Bachman parlait de partenariat fiscal et financier. À l'intérieur de ça, il y a des discussions sur le financement du transport collectif. Québec est à l'étude avec sa politique de mobilité durable qui va aboutir à l'automne, avant la fin de l'année, on l'espère, avec une nouvelle politique.

2540 C'est un ensemble d'éléments où on va trouver, pour financer la part municipale, il va falloir être créatifs, puis avoir des nouveaux moyens de financement. Ça, ce n'est pas l'impôt foncier, on l'a vu tout à l'heure, qui va payer, qui va permettre de financer un Plan de transport collectif de 24 milliards. Il va falloir aller chercher de l'argent ailleurs.

2545 Mais on l'a dit, ça a été mentionné, c'est également les mêmes contribuables qui finissent par payer ces montants-là. Donc, taxes sur l'essence qui fait partie... droits d'immatriculation, des études sur le péage. Il y a des groupes qui ont étudié différentes façons de financer ce plan-là de la CMM. C'est avec ces moyens-là qu'on devra travailler pour les prochaines années.

2550 **Mme LOUISE ROY :**

Donc, c'est un peu ce que monsieur Evereklian appelait hier soir La nouvelle entente avec le gouvernement du Québec »?

2555 **M. SYLVAIN GOUIN :**

Oui. Ça va se discuter à l'intérieur du nouveau partenariat fiscal et financier.

2560 **Mme LOUISE ROY :**

Dans ce cadre-là. D'accord. Quelqu'un d'autre voudrait y aller d'une question ou deux ou d'un commentaire? Messieurs, Dames? Monsieur Hamel.

2565 **M. PIERRE HAMEL :**

Comme commentaire, on parlait de transport? Est-ce que c'est normal en 2013, qu'une ville comme Montréal voie un montant considérable, on disait 600 M\$ auquel on rajoute le 200 qui est payé comptant, on est à 800, savez-vous combien le ministère des Transports du Québec investit chaque année sur Montréal? C'est dans ces eaux-là. Et c'est décidé ailleurs qu'ici.

Et même, quand on regarde l'AMT, moi, je n'en reviens jamais. Quand j'explique à un étranger notre structure de fonctionnement, c'est une agence ministérielle qui prend des décisions. Comment ça se fait que ce n'est pas la CMM qui a la responsabilité sur l'AMT? Comment ça se fait que ce n'est même pas le ministère des Affaires municipales, c'est le ministère des Transports qui décide de ça. C'est quand même formidable! Et c'est des sommes colossales.

Quand on regarde comment Québec fait ce qu'il veut, comme il veut, quand il veut, tous les élus de Montréal s'étaient opposés au prolongement de la 25. On a eu la 25. Comment ça se fait que c'est Québec qui décide de ce qu'on fait sur la rue Notre-Dame? Comment ça se fait que c'est Québec qui décide ce qu'on fait avec Turcot? Bon sens de bonsoir!

2585 **Mme LOUISE ROY :**

Bon, on va se réanimer. Monsieur Beaudet?

2590 **M. GÉRARD BEAUDET :**

Oui, Gérard Beaudet. Bien, je voudrais revenir en lien avec la question qui a été posée tantôt sur le sous-financement systémique, parce qu'il y a un lien avec ce qui vient d'être dit. À partir du moment où les autres composantes de la vraie métropole fonctionnelle appartiennent à des régions administratives qui, actuellement, sortent gagnantes de tous ces exercices-là, on peut se poser la question : quelle est la place réelle de Montréal sur l'échiquier politique québécois? Comment peut-on s'en sortir quand on sait qu'automatiquement, ce qui va être

demandé et éventuellement accordé à Montréal, ça va être au détriment de nos voisins immédiats, qui déjà ne sont pas des joueurs particulièrement emballés à l'idée de faire partie de la même équipe que Montréal.

2600 Et je pense qu'il y a là une question qui est fondamentale, et il faudrait qu'on soit capable de se trouver un espace de négociation vraiment métropolitain pour que tranquillement, les gens soient sensibilisés au fait que, éventuellement, ils vont perdre au change.

2605 Et on en a eu une belle illustration récemment, quand la mairesse de l'arrondissement de Longueuil a demandé d'avoir le même statut que Laval, en prétendant qu'elle avait le même statut théorique que Laval. La vraie raison, ce n'était pas ça. C'est qu'elle était elle-même en train de se faire jouer dans le dos par le reste de la Montérégie. Donc, elle subissait le sort qu'elle-même avait fait subir à Montréal pendant des années. Et je pense qu'il faudrait qu'on en arrive à ce niveau de conscience métropolitaine pour être capables de désamorcer ou de sortir de cette  
2610 espèce de cul-de-sac. Autrement, je ne vois pas comment, par simple grandeur d'âme, les gens vont dire au gouvernement : bien, voyons donc! Ce n'est pas équitable. Ouvrez les vannes puis accordez ce que Montréal veut avoir. On a un sérieux problème de ce point de vue là.

**Mme LOUISE ROY :**

2615 Madame Bachman, vous, à partir d'une approche plus générale, est-ce que vous voyez des pistes? Est-ce qu'il y a moyen d'être un peu optimistes? Ce matin, monsieur Landry nous a fait un discours optimiste sur le développement de Montréal, mais quand on regarde cet état des lieux là, quand on regarde effectivement ce que vient de dire monsieur Beaudet, est-ce que...  
2620 tantôt, vous avez parlé d'utilisation plutôt des incitatifs pour faire en sorte qu'on soit capables de partager une tarte plus grosse, finalement, ou de faire grossir la tarte, et comment est-ce que vous réagissez à cela? À la fin de cette journée?

2625

**Mme PEGGY BACHMAN :**

Moi, je suis de nature optimiste.

2630

**Mme LOUISE ROY :**

Oui, bon.

2635

**Mme PEGGY BACHMAN :**

Donc, je vais partager cette optimiste-là, même si je n'étais pas là ce matin pour entendre ce qui s'est dit. Mais effectivement, parce qu'aujourd'hui on a parlé de pistes de solutions à des problèmes. Donc, c'est sûr qu'on pointe sur les problèmes, il y en a beaucoup. Il y a aussi beaucoup d'atouts, évidemment aussi bien à Montréal que dans l'ensemble du Québec.

2640

Moi, je vais revenir un petit peu à ce qu'on a préconisé comme démarche dans le Livre blanc, qui est une démarche de collaboration entre les niveaux de gouvernement. On a parlé beaucoup de : est-ce qu'il y a de l'espace encore pour que le citoyen paye plus d'impôts? Il n'y a pas beaucoup d'espace. Même s'il y en a encore un peu, au-delà de l'inflation, c'est difficile. Je pense qu'on ne peut pas dire que les Québécois sont sous-taxés, et même si on n'aime pas payer de l'impôt, c'est vrai, mais quand même, globalement, pas seulement la taxe foncière, globalement, on en paye quand même déjà pas mal.

2645

2650

Et je pense que les niveaux de gouvernement, quels qu'ils soient, on a un devoir de mieux s'entendre, de mieux se parler, de plus collaborer, que ce soit au niveau métropolitain, que ce soit au niveau entre le gouvernement et les municipalités. Il faut absolument trouver une façon pour mieux collaborer, pour justement mieux rendre les services, peut-être à des coûts moindres, et il y a probablement des efforts qui peuvent être faits de ce côté-là, en répartissant mieux les rôles de chacun. Et, aussi, en répartissant mieux les revenus entre niveaux de gouvernement,

2655

encore une fois. Mais ceci doit être fait à partir des dépenses. Et je pense qu'il faut commencer par là.

2660 Il faut commencer par le constat des dépenses. Comment on peut mieux les gérer, que ce soit au niveau municipal, au niveau gouvernemental, au niveau des relations entre les deux. Quels outils on peut avoir pour mieux gérer ça. Parce que oui, le 5 milliards, ça pourrait être simple, effectivement, avec 1 point de TVQ, mais en même temps, ça revient toujours à dire :  
2665 mais là, ça veut dire que ce sont les contribuables qui n'ont pas eux-mêmes de régime de retraite, qui vont payer plus d'impôts pour financer des régimes de retraite très généreux à d'autres personnes.

Donc, il faut trouver une solution un peu plus équilibrée pour que tout le monde soit respecté dans sa capacité de payer.

2670

**Mme LOUISE ROY :**

Merci. Oui, Monsieur Brisset, dernière petite question?

2675

**M. GÉRARD BRISSET :**

Oui, dernier petit commentaire. C'est que vous avez parlé du ministère, des décisions de faire des dépenses faramineuses. Il faut constater, on parle du 23 milliards pour le transport en commun, tout le monde le connaît, ça a été présenté devant la CMM. Mais personne ne réalise  
2680 que depuis l'effondrement du viaduc de la Concorde à Laval, l'ordre général c'est de remplacer toutes les structures en béton au Québec. Et cet argent-là n'était jamais prévu dans aucun budget avant cet événement-là.

2685

Et donc, on parle d'ordre de 30 à 40 milliards juste dans la région de Montréal, que ça va coûter de remplacer toutes ces infrastructures, qui n'a pas paru... parce qu'au tournant du siècle, on parlait beaucoup de transport en commun, et cetera, mais là, personne n'avait vu le gros éléphant qui est en plein milieu de la salle, pas tout à fait le gouvernement fédéral, mais c'est un

2690 autre gros éléphant, combien ça va coûter de remplacer toutes les infrastructures routières en béton. Et puis là, ça va manger beaucoup des revenus qui proviennent des taxes et tous les autres mécanismes que vous prévoyez.

2695 Alors, c'est là où je crois que c'est aux municipalités, à la Ville de décider : « Ça suffit. Nous, on va décider qu'est-ce qu'on va remplacer, qu'est-ce que c'est le réseau stratégique puis qu'est-ce qu'on peut se payer dans le remplacement des infrastructures. » Parce qu'*at large*, on n'a pas les moyens de payer 23 milliards pour le transport en commun plus 40 milliards pour le transport routier.

**Mme LOUISE ROY :**

2700 Est-ce que dans vos rencontres, les uns les autres, vous avez senti le poids dont monsieur Brisset parle depuis ce matin, d'une réfection dont on aurait donné la commande sur l'ensemble des infrastructures en béton depuis l'effondrement du truc à Laval? Oui, c'est vrai?

**Mme PEGGY BACHMAN :**

2705 Oui, tout à fait. C'est sûr qu'avant, les ponts, nous on se battait pour faire augmenter les fonds pour un programme pour financer les ponts municipaux. Mais avec cet événement, Québec a accepté de rapatrier cette compétence et de financer l'entièreté de ces travaux. Donc, c'est sûr que ça coûte une fortune, mais en même temps, avec ce qui s'est passé, on ne peut plus prendre le risque. On ne peut pas dire qu'on ne va pas faire la réfection. Est-ce que tout est nécessaire et urgent? Ça, malheureusement, je n'ai pas la compétence pour décider, mais c'est sûr qu'il y a une répartition.

2715 On parle souvent, il y a beaucoup d'organismes qui parlent de la répartition des investissements entre le transport routier puis le transport en commun. Souvent, on est sur des tribunes justement pour dire : ça coûte cher le transport en commun, 23 milliards... comment on va financer ça? Mais si on compare avec les investissements en transport routier, ce n'est pas grand-chose ce qui est investi en transport en commun. Je n'ai pas les chiffres, mais c'est...

**M. PIERRE BRISSET :**

2720

C'est minimal.

**Mme PEGGY BACHMAN :**

2725

... aucune comparaison n'est possible.

**M. PIERRE BRISSET :**

2730

Non, je le sais. Ce n'est pas comparable.

**Mme PEGGY BACHMAN :**

2735

Donc, après c'est un choix politique. Est-ce qu'on veut en mettre un petit peu moins dans le routier, un peu plus dans le transport en commun? Mais ça, il faut le faire par région, parce qu'il y a des régions, je veux dire, si vous parlez au nord du Québec, dans le Nord-du-Québec, si vous leur parlez de transport en commun, pour eux, ce n'est pas vraiment possible. Donc, il faut y aller par région. Puis si la région de Montréal décide de mettre plus d'argent dans le transport en commun que dans le transport routier, bien, ça ne peut se faire qu'avec les gouvernements. Parce qu'effectivement, c'est le ministère des Transports qui a les ficelles.

2740

**Mme LOUISE ROY :**

Monsieur Meloche, vous allez être notre dernier intervenant.

2745 **M. JEAN-PHILIPPE MELOCHE :**

Oui. Tantôt je disais, quand on charge des tarifs, on ne crée pas des nouveaux fonds, c'est toujours les mêmes contribuables qui paient, c'est juste qu'ils paient différemment. Mais des fois, on peut avoir des effets bénéfiques importants.

2750

On parle beaucoup de subventionner le transport en commun, mettre beaucoup d'argent, on parle du 23 milliards. Le 23 milliards, c'est une liste qu'on avait faite. On a dit : ça, c'est un peu comme la liste de souhaits qu'on voudrait avoir. Là, je comprends qu'on a priorisé... si je fais l'addition, ça faisait 14 milliards, là, on est peut-être revenu dans les proportions. Mais on ne s'est jamais vraiment posé la question : comment est-ce que notre transport pourrait être plus efficace à meilleur prix? Ça n'a jamais été une question.

2755

On a tous dit qu'est-ce qu'on voudrait avoir comme transport dans le meilleur des mondes – mon fameux rond bleu – puis après ça, on s'est dit : bon, bien, comment est-ce qu'on peut remplir le rond bleu avec de l'argent? Puis là, on a fait des consultations publiques sur juste : comment on va prendre l'argent pour financer tout ça.

2760

On ne s'est jamais posé la question : est-ce qu'un BRT coûte moins cher qu'un tramway? Est-ce qu'un tramway coûte moins cher qu'un métro? Est-ce qu'un téléphérique, pour passer par-dessus le fleuve, coûte moins cher qu'une structure de pont? Non, ça, on ne se pose pas ces questions-là. On dit : On veut un pont, on veut un métro, pourquoi? Parce que les municipalités ne mettent pas d'argent là-dedans, ça vient de Québec ou ça vient du fédéral, donc c'est gratuit. Donc, on veut les choses qui coûtent le plus cher parce qu'elles sont gratuites.

2765

Puis là, on met des plans de l'avant, puis on veut absolument les grosses infrastructures les plus chères. On ne s'est jamais posé la question : est-ce qu'il y aurait moyen de transporter plus de monde, plus efficacement avec moins d'argent?

2770

Moi, j'ai été le diable en personne. J'ai dit : « Si le transport en commun coûte plus cher, vous devriez mettre plus d'argent dedans en allant tarifer l'utilisateur. » Là, mon Dieu, scandale! J'ai

2775

2780 dit : « Il faudrait tarifier l'usager. » Oui, parce que peu importe le moyen de transport que vous subventionnez, que ce soit le transport en commun ou les routes, vous subventionnez l'étalement urbain. O.K.? Si ça ne coûte pas cher prendre le métro, moi, je prends mon auto depuis Laval, je m'en vais jusqu'à la station de métro – maintenant, le métro est à Laval, je peux même y aller à pied – puis je prends le métro puis je rentre en ville.

2785 Plus on subventionne toutes formes de transport, plus on subventionne l'étalement urbain. Si on ne veut pas avoir d'étalement urbain, bien, il faut avoir des péages peut-être sur les routes, des stationnements qui sont plus chers puis des transports en commun qui sont plus chers. Puis la gratuité du transport en commun, on en a discuté souvent puis ça, je passe pour le diable à chaque fois que je dis : quand vous rendez le transport en commun gratuit, oui, vous augmentez l'achalandage. Parce que ceux qui marchaient puis qui prenaient le vélo se retrouvent dans le transport en commun.

2790 Donc, il faut toujours faire attention quand on dit : on va mettre plein d'argent dans le transport en commun, ça va être vraiment meilleur. Si on tarifie adéquatement, on va peut-être avoir effectivement moins de personnes dans le transport en commun, moins de personnes sur les routes, plus de vélos, plus de piétons, une ville plus compacte. Donc, des services qui coûtent moins cher en bout de ligne. Mais cette question-là, on ne se la pose pas, on veut avoir l'argent pour financer des gros services qui coûtent cher.

2795 **Mme LOUISE ROY :**

2800 Alors, Monsieur Côté a abordé ça un peu ce matin, la question des moyens de transport qui sont moins chers que les autres, mais c'est vrai que vous devez être identifié au diable, vous.

2805 Alors, je vous demanderais d'applaudir nos panélistes. Ça a été une journée très intéressante. Merci infiniment. Alors, on continue demain matin sur le thème de la « Ville compacte ».

**AJOURNEMENT**

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2810

**ET J'AI SIGNÉ :**

2815

---

**Yolande Teasdale, s.o.**